

P23/E2,138

LAMOTHE, TRUDEL & TRUDEL  
AVOCATS  
35, RUE SAINT-JACQUES.

Téléphone Bell 1524.  
des Marchands 459.

GUSTAVE LAMOTHE, C. R.  
AUGUSTIN TRUDEL  
PIERRE TRUDEL

Montreal, 21 Mai 1897

Au Secrétaire Trésorier  
de la Cité de St. Henri.

Monsieur,

Vous avez recu des Soeurs du Bon Pasteur, il y a déjà longtemps, une réclamation concernant le soin des enfants envoyés à l'école de réforme et à l'école d'industrie.

Voulez-vous avoir l'obligeance de la payer sans retard et vous obligerez par là les Révérendes Soeurs du Bon Pasteur et

Vos très humbles serviteurs,

Lamoth, Trudel & Trudel  
A VOCATS. p. 16

Roy

P23/E2, 138

100 1100  
Mme du Bois Pastore  
demande le paiement  
d'un compte.  
21 Mai 97

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7185

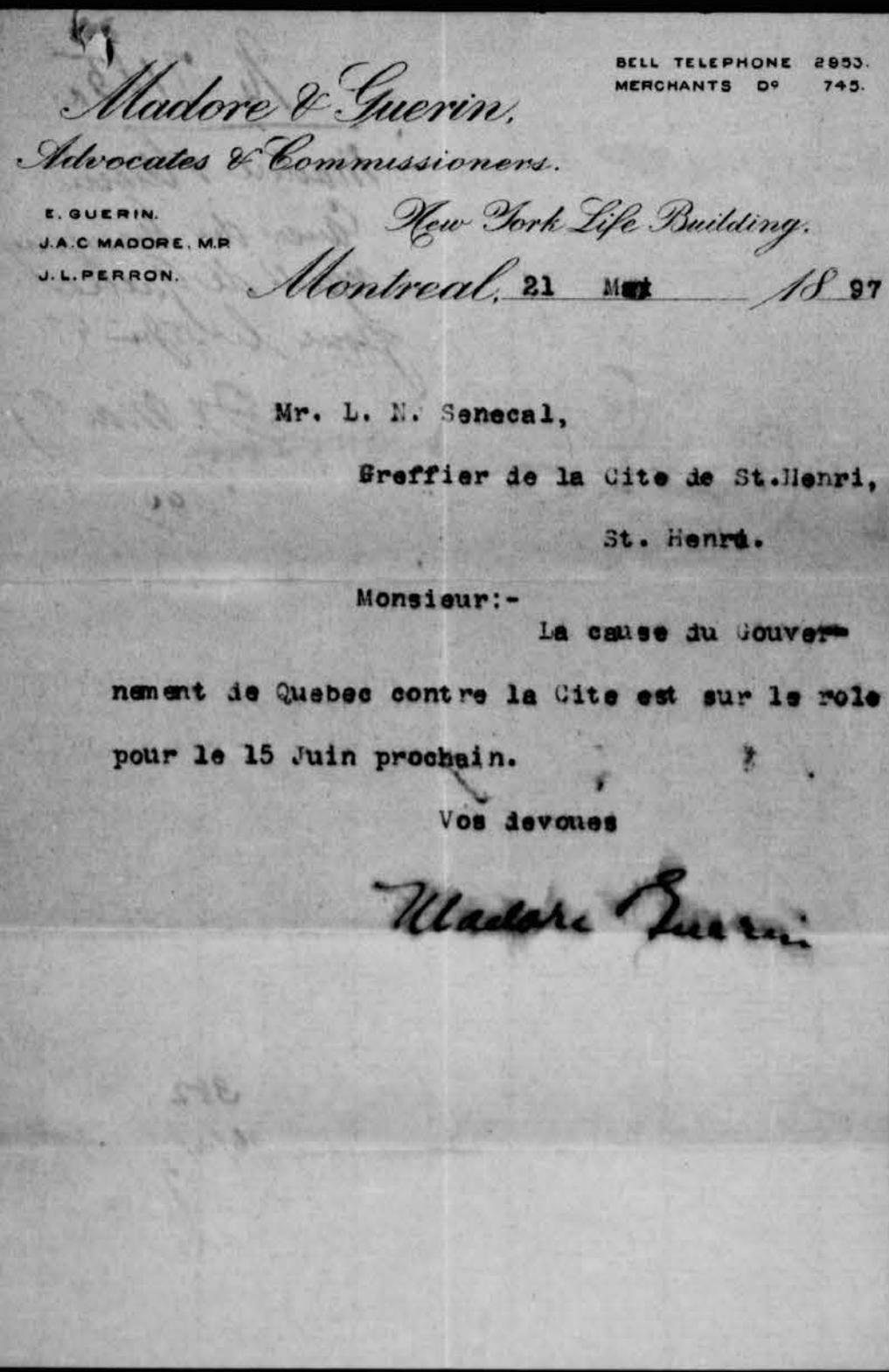
Sœurs du Bon-Pasteur  
demandent le paie-  
ment d'un compte.

21/5/97

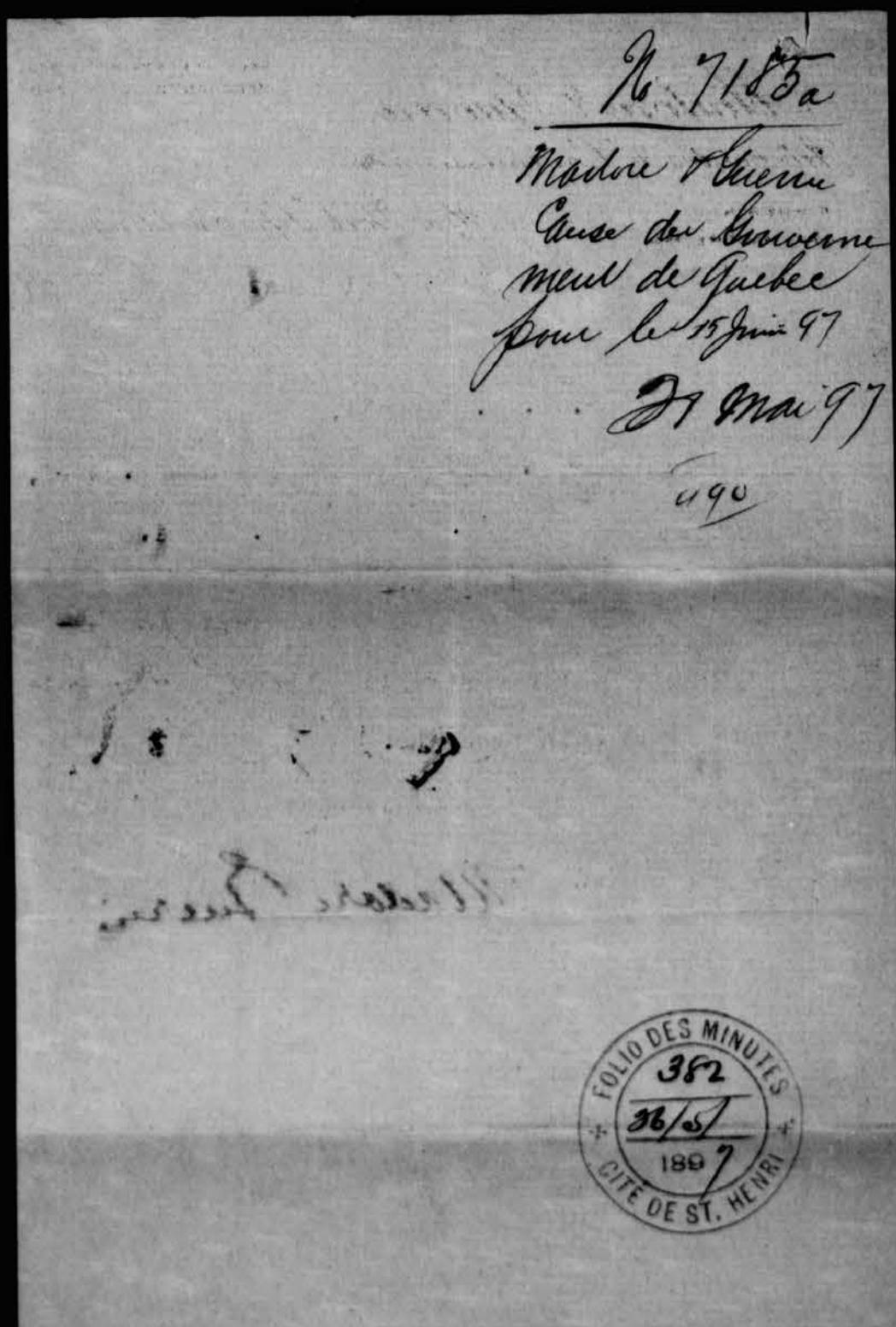


P23/E2, 138

P23/E2,138



P23/E2,138



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 718eA

Madore & Guérin  
Re/  
Cause du Gouv. Québec  
21/5/97



P23/E2, 138

22 Mai / 97  
Province de Québec }  
Cité de St-Henri }

À une assemblée de Comité Général du Conseil de la Cité de St-Henri, tenue à St-Henri au lieu ordinaire des sessions des dits Comités le vingt-deuxième jour de Mai Mil huit cent quatre-vingt-dix-sept conformément à la loi, à laquelle assistent tous présents Son Honoré le Maire Eug Guay & M.M. les Échevins, Clément Lefebvre, Mme Leclerc, Will Labiche, J. Simeon, Grégoire Meloche formant un quorum sous la présidence de Mr le Maire.

Il est ordonné et statué par résolutions du Comité Général ci-dessous:

M. A. G. Bissontette nommé et désigné au Comité en réplique pour division de patrouage pour confection des contrats.

Lecture est faite d'un protocole de M. H. Lebouthillier par le Maître de Victor Morris en réunion de la rue Notre Dame, référé à l'avocat de la Cité.

Les comptes suivants sont présentés et approuvés suivant M. M. Bruno Goulet.  
55.51, 26 Juin \*42.75 D. Labouge \*10.00  
J. P. Labiche \*16.00 Laporte & Martine 0.75  
M. Feltus \*77.30 P. Houard 0.61 Jérôme Belair  
40.00 J. Neveu \*21.00 Murdoch & Co. 4.50  
86.14 Canadian Rubber Co. 5.88 A. Lemire \*7.25

succ Wm Bowde \$60<sup>a</sup> H. o. Lepocas \$0.80  
le vnu courant \$3<sup>a</sup> Robert & Robert. \$12.74  
Boite de la Biogard 3<sup>e</sup> claque ~~fallon~~ \$<sup>a</sup>  
P Seguin \$3<sup>a</sup> ch Lepocas \$6<sup>a</sup> La Sabine \$4.80  
Wm Lamb \$25.80 Spackman \$3<sup>a</sup> Aquin  
& Olzewski \$3.95 H Cleson \$28<sup>a</sup> —  
D Caugnau \$8.81 La Gicard \$09<sup>a</sup> \$1.80  
Resolu et adopté que les habits de la  
Biogarde soient commandés par MM M  
Lemire & Boudreax, savoir  
M Boudreax, les gilets @ \$9.50  
H Lemire le pantalon @ 6<sup>a</sup>  
et la sangle est à 6<sup>a</sup>

*Suprême  
T. M. Levecole Résident  
Secrétaire*

P23/E2, 138

No 7185 b  
Comité Général  
"Acceptation de comptes  
"Habits de la brigadiere  
donnés à M. Mr  
Lemire & Pouliot  
21 Mai 97

490



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7185 B

Comité Général  
Acceptation de comp-  
tes.  
Habits de la bourse

27/5/97



P23/E2, 138

Province de Québec  
Cité de St Henri

Nous soussignés L.M. Senecal, Hubert Forgue, et Jean-Baptiste Cyr ayant été dûment nommés Estimateurs de la Cité de St Henri, faisons serment, chacun pour lui-même, que nous remplirons bien et fidèlement les devoirs de nos charges et cela au meilleur de notre jugement et de notre capacité

Ainsi que Dieu nous soit en aide.

Assermenté devant moi à St Henri *H. Fergues*  
Comté d'Hochelaga ce 25 mai *L.M. Senecal*  
F 1897 *Appréchambault J.B.C.*  
pour le District de Montréal *J.B.C.*

Province de Québec  
Cité de St Henri

Qu'il soit notoire que nous soussignés Estimateurs de la dite Cité de St Henri, avons nommé et nommons par les présentes Mr. Adolphe Senecal, commis, comme notre clerc ou écrivain pour la confection du Rôle d'Evaluation de la dite Cité de St Henri pour l'année courante (1897)

Donné à St Henri ce 25 mai 1897

*H. Fergues*  
*L.M. Senecal*  
*J.B.C.*

Province de Québec  
Cité de St Henri

Je soussigné Adolphe Senecal commis de la Cité de St Henri, ayant été dûment nommé clerc ou écrivain des susdits Estimateurs pour la confection du Rôle d'Evaluation de la dite Cité, pour l'année courante (1897) fais serment que je remplirai avec honnêteté et justice les devoirs de ma charge et cela au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à St Henri

Comté d'Hochelaga ce 25 mai 1897

*Appréchambault*

*Adolphe Senecal*

B23/E2-138

Archives de la Ville de Montréal

卷之三

C. C. ANDREWES

卷之三

Then she now beggarly ate the same逝世。

(183) *Les deux journées de la révolution française* par M. de Tocqueville, tome I, partie générale, édition de 1847, tome II, partie générale, édition de 1850.

pavage de grèpe

卷之三

1181

A HISTORY OF THE

No 718

Mr. C. S. Calcutt  
and Secretary to the  
Committee of Assessment

Sights on the River Kwai

卷之三

REFERENCES AND NOTES

name, the name of the author of the book, the date of publication, the publisher's name, the title of the book, the subject matter, the price, and the place where it can be obtained.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7186

Assessment  
des évaluateurs et  
sec.

25/5/97



P23/E2, 138

Esperant Monsieur le  
Maire et Messieurs les  
conseillers que vous  
prendrez notre demand-  
de en serieuse consi-  
deration

Vous osons nous  
proclamer nos obligés

L'Assemblée  
H.B. Blanchard <sup>President</sup>  
sec - tres.  
A.G. Way <sup>Capt. Gérant</sup>

St Henri 27 Mai 1897

A son honneur  
M. Le Maire  
Et Messieurs  
Les Echevins  
De St Henri

Messieurs

Le club de  
Crosse de St Henri ayant  
été invité de prendre part  
aux fêtes jubilaires.  
Et pourraient, à y pren-  
dre part avec l'honneur  
Mais vous n'ignorez  
pas que nous sommes  
le plus pauvre des

Esperant Monsieur le  
Maire et Messieurs les  
conseillers que vous  
prendrez notre demand-  
de en serieuse consi-  
deration

Nous osons nous  
proclamer vos obligés

L'Assemblée  
S.B. Blanchard <sup>President</sup>  
sec - tres.  
A.G. May <sup>Capt. Gérant</sup>

St Henri 27 Mai 1894

A son honneur  
M. Le Maire  
Et Messieurs  
Les Echevins  
De St Henri

Messieurs

Le club de  
Crosse de St Henri ayant  
été invité de prendre part  
aux fêtes jubilaires.  
Et aimerais, q y pren-  
du part avec honneur  
Mais vous n'ignorez  
pas que nous sommes  
le plus pauvre des

No 7186a

Club de lausse  
de St Henri in de  
demande d'un bonus  
pour la promotion  
27 mai 97

1490



clubs de crosse, quoique  
composé uniquement  
de Canadiens français  
et demeurant dans la  
Cité de St Henri

Nous osons vous  
demander humblement  
de bien vouloir nous  
voter un petit bonus  
suivant votre générosité  
afin de nous aider  
à compléter notre  
équipement et par  
là montrer que la  
cité de St Henri sait  
aussi bien faire les  
choses que n'importe  
quelle cité de la Pro-  
vince de Québec

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7186A

Club de Lacrosse  
St Henri

demande d'un bo-  
nus pour la pro-  
cession

22/5/97



P23/E2, 138

28 Mai 1897

Province de Québec  
Cité de St-Henri

A une session de Comité  
Général du Conseil de la Cité de St-Henri  
tenue à St-Henri au lieu ordinaire des  
sessions des dits Comités, Vendredi le vingt  
huitième jour de Mai Mil neuf cent  
quatre-vingt-dix-sept, conformément à la  
loi à laquelle session sont présent

Sur l'Aménagement du Maine Eug Guay &  
MM. les Échevins, Clement Lafleur, Nap. Savoie, St Vallée p Senecal  
président un Bureau sous  
la présidence de Mr le Maire.

Il est adopté et statué par résolution  
du Conseil comme suit:

M. O'Neil est présent au Comité in  
re expropriation -

~~Proposé par Mr Lalancette Lafleur secondé  
par Mr St Vallée que l'offre des  
Habitations municipales établissantes  
aux 3 dernières rues de la cité de St-Henri  
soit maintenue.~~

Pas de minute -

Discussion sur rapport de l'expert M. Mc Gregor

*L. M. Senecal*

P23/E2, 138

No 7187  
Comité General

28 Mai 47

Demande au rapport  
de M' Duff In Re  
expropriation O'Neil

28 Mai 47

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7189

Comité Général  
Discussion sur le rap-  
port de M<sup>o</sup> Macduff  
in re O'neil -

28/5/97



P23/E2, 138

Montreal 28 Mai 97  
 Evaluation Générale de la Propriété J.F.O'Neil  
 Rue St Jacques a St Henri  
 J.H. Macdougall Architecte

2310 ND

1105	Pds de terrain. Sur le peu de profondeur de ce terrain & sa grande largeur sur le front pl'estime au pieds @ 15' 1933 75 Valeur de la Construction d'après détail ci-joint	2112 67
1	Aude loyer & frais de déminageement au rentier bâtpire du M <sup>e</sup> O'Neil Magasin (chapeaupe) et Logements Allocation un an de loyer, démin- ageement, dommages au commer- ce &  Petit Magasin,	400 75 100 00 loger 3700 25 400 75 Salarie 240 00 240 00 Loyer 2642 2642 240 00 240 00 700 00 240 00 240 00 Bol 455 00 455 00
	Vue que cette propriété rapporte au Prop. un revenu annuel de \$44% l'égal du revenu d'un capi- tal de \$840% @ 10%. Vu que dans	
		4846 42

- 2 -

4846 42

les evaluations plus haut données  
j'ai déjà alloué pour terrains 130 pds 1<sup>st</sup>

227.50

Valeurs de la construction 350.00

- totale au petit May 477.50

Or l'impossibilité de reconstruire  
avec le même avantage j'alloue  
au propriétaire la différence entre  
la valeur & le capital admis plus  
haut soit 840<sup>00</sup>

477.50

+ 362.50

84 00

5292 92

1) An de loyer pour ce magasin.

Cinq (5) Mille Deux Cent Quatre  
Quinze douze Dollars & Quarante  
Vingt douze Cents.

J. H. Macduff Auk.  
ff

P23/E2,138

Montreal 26 Avril 1897  
Etablissement Général de la Propriété J.F.  
Ouel Rue St Jacques a St Henri  
J.H. Macdouff arch  
2310 Notre Dame  
Montreal

Valeur de la construction d'après le rapport détaillé, ci-joint Expropriation du Terrain.	2112 67
Que le peu de profondeur du terrain & la difficulté qu'il causera cette ex- propriation, pour la reconstruc- tion future, j'estime que le terrain vaut au pied carrié \$30 soit 342 pieds	20 684
Un an de loyer & frais de déménagement au rentier Beaujolié au M <sup>r</sup> Ouel	100
	2896 67

	- 2 -	Mont. Rapp	2896 67
Magasin (chapeaux + Pâtisseries) + Logement Allocance sur sur du loyer démin- nagement, dommages au com- merce & de ce de causés par le déminagement.			700 00
Petit Magasin.			
Vue que cette propriété rappor- te au Propriétaire un revenu an- uel de \$84 <sup>00</sup> égal du revenu d'un capital de 840 <sup>00</sup> à 10%,			
Vue que dans les expropriations plus haut dites j'ai déjà al- loué le terrain 130. <sup>00</sup> @ 2 <sup>00</sup> 260.00 2 <sup>00</sup>			
Valeur de la Petit Maison 250.00			
ce qui donne une valeur totale 510.00			
Vue l'avantage de la construction présente & l'impossibilité de re- construire avec le même avantage a cause du retroissement du			3596 67

	3 Mont. Rapp du terrain , j'alloue au pro- priétaire la différence entre le capital + la valeur soient \$ 840 <sup>00</sup> moins \$ 510 <sup>00</sup> qui donnent un an de loyer quatre Mille Dix Dollars & Soixante Sept Cents	3596 67
		330 00
		84 00
		4010 67
N.B.	Part tout acheteur, j'estime que la propriété a subi une dépréciation de \$ 250 <sup>00</sup>	

P23/E2,138

— Plan montrant le terrain exproprié à —

— J.O'NEIL —

pour l'élargissement de la Rue St-Jacques,

St-HENRI, CO. HOCHELAGA.

Montreal, 26 Mai, 1897.

Préparé par:

J. Gauthier

I.C. & A.G.P.

Echelle - 10 pieds au pouce M.A.

Nord 115°

RUE ST JACQUES

Superficie de la partie expropriée - 342 pieds.

Ligne Hochelaga

1863

1864

1865

1866

1867

1868

1869

1870

1871

1872

1873

1874

1875

1876

1877

1878

1879

1880

1881

1882

1883

1884

1885

1886

1887

1888

1889

1890

1891

1892

1893

1894

1895

1896

1897

1898

1899

1900

1901

1902

1903

1904

1905

1906

1907

1908

1909

1910

1911

1912

1913

1914

1915

1916

1917

1918

1919

1920

1921

1922

1923

1924

1925

1926

1927

1928

1929

1930

1931

1932

1933

1934

1935

1936

1937

1938

1939

1940

1941

1942

1943

1944

1945

1946

1947

1948

1949

1950

1951

1952

1953

1954

1955

1956

1957

1958

1959

1960

1961

1962

1963

1964

1965

1966

1967

1968

1969

1970

1971

1972

1973

1974

1975

1976

1977

1978

1979

1980

1981

1982

1983

1984

1985

1986

1987

1988

1989

1990

1991

1992

1993

1994

1995

1996

1997

1998

1999

2000

2001

2002

2003

2004

2005

2006

2007

2008

2009

2010

2011

2012

2013

2014

2015

2016

2017

2018

2019

2020

2021

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

2029

2030

2031

2032

2033

2034

2035

2036

2037

2038

2039

2040

2041

2042

2043

2044

2045

2046

2047

P23/E2, 138

— Plan montrant le terrain exproprié à —

— J.O'NEIL —

pour l'élargissement de la Rue St-Jacques,

ST-HENRI, CO. HOCHELAGA.

Montreal, 26 Mai, 1897.

Préparé par —

J. Emile Vauvinet

I.G & A.G.P.

Echelle - 10 pieds au pouce. M.A.

RUE ST-JACQUES

Superficie de la partie expropriée - 346 pieds.

Ligne Neuve

1883

PIERRE LARANTE

346 pieds

763 "

Superficie de la partie expropriée  
Superficie du résidu  
Superficie totale du N° 1884 (partie vendue) 1105 "

N. TRUDEL

## DÉLAVÉ

Évaluation du terrain & des bâtiments appartenant existent aujourd'hui aux N° 1966-68-70 sur les places à St Henri, le tout étant la propriété de M<sup>e</sup> J. F. O'Neil.

Cette propriété comprend une grande et une petite maison, dans la première est contenue une magasin de chapeaux & de papeterie & deux logements, le magasin & un logement sont occupés par le propriétaire & l'autre logement est occupé par son épouse qui en est la locataire ; la seconde est occupée par une marchande de bonbon, qui paie un loyer de 84\$ par an.

## — Expropriation de la grande maison —

212	Pde carre du Terrain	@ 200	824 00
-----	----------------------	-------	--------

L'évaluation est faite à ce taux parce que le terrain est peu profond & que la maison et les hangars l'occupent en entier.

## Valeur de la maison

Loyer & frais de déménagement du meuble pendant la reconstruction

Dommages au commerce, frais de démolition & loyer pendant la reconstruction

— Trois mille Sept Cent Vingt Quatre Dollars

Vos dévoués &

Montreal 8 Novembre 1895

J. B. C. Macdowell  
Arch

R. Marsan

P23/E2, 138

No 6484

J.H. MacDuff & Maran  
in re cocaluation  
de la propriété  
O'Neil.

8 Nov 1895

mon opinion est d'opiner  
que 36 200 \$ est une somme  
suffisante pour indemniser  
les complainants.

Montreal 6 Avril 1897

Evaluation détaillée de la Propriété O'Neil rue  
St Jacques à St Henri par

J. H. Macduff Arch

2310 Notre Dame

Man. Pd 615

			Poids Bois	épaisseur	Surface
1	1	Poutre 22.0 long. de 8" x 6"	88	4	3 52
1	-	6.0 - -	24	4	96
1	-	19.3 - - 11x12	213	12	231
1	36 pds et de Poutres	- 9x3	243	4	972
1	Pilier en bois 4.0 de longueur 11 diam. supportant la poutre dans la cave		100	12	48
1	Pilier 4.0 longeur 8x6		16	3/4	56
1	Morceau de 5.0 Long 9x3 pour les entretoises de cave		11.3	4	45
33 <sup>43</sup>	Carres de madrier 3" B&B			6	200.58

Solines au Rég - de chaussée —

4	de 12.8 de 11 x 3	139.4" mesur au planche
3	- - - 9x3	85.0
6	- 11.4 - 11x3	187.0
1	- 11.4 - 9x3	25.6
3	- 10.8 - 11x3	88.0
1	- 7.8 - 11x3	21
1	- 10.0 - 11x3	27.6
1	- 7.0 - - -	<u>19.3</u> 592.7

Solines Premier Etage

8	- 15.6 de 11 x 3	341.0
8	- 9.0 - 11x3	198.0
4	- 10.0 - -	110.0
3	- 6.0 - -	4.96
2	- 4.0 - -	22.
1	- 9.0 - -	24.9
1	- 5.0 - -	<u>13.9</u> 459.0

Solines au Plafond.

4	- 12.0 de 9x3	108.
4	- 16.0 - -	144
4	- 9.0 - -	81
4	- 13.0 - -	117
1	- 13.0 - -	30.4
1	- 11.0 - -	24.9
1	- 9.0 - -	20.3
1	- 7.0 - -	15.9
1	- 5.0 - -	11.3
1	- 3.0 - -	<u>6.9</u> 559.1
		1910.8
		3 5732
		<u>275.90</u> 275.20

		Montants Rapporté.	pds carres	pds carres	
	Chênes --				
200	pds crt 9x3 auvaration vis a vis des chênes	M Rapporté	275 90		
	du 20.6 - 9x3	450	450		
1	- 16.0 -	46.2			
1	- 12.0 -	36.			
1	- 7.0 -	27.			
		<u>15.9</u>			
		<u>5.74"</u>			
	Plancher du Reg de Chausse.				
785	Carrés de plancher du 2 <sup>e</sup> étage au 3/2 a 4 1/2 de largeur	8	62 80		
	— Plancher du 1 <sup>e</sup> étage --				
785	Carrés de plancher du 1/2 étage au 3/2 a 4 1/2	6	47 10		
84	Pds crt de divisions en Colombages de 3x4	18	15 12		
11	- - - - a pour 6.4 de hauteur composé de montants de 2 1/2 a 2.0 de centre avec bases de 2" x 6" Plinthes de 6", caps de 3" x 1"	10	1 10		
853	Carrés de Couverture, sur Chênes, en planches 10x6. de 1 1/4" d'épais. J'a 9" de largeur.	4	34 12		
344	Carrés de foulures.	1	34 00		
7	Colonnes de 9.2 de largeur de 9 1/2" x 8" sur facade du magasin avec chapitre de 1" caps en moulures. 406.7 m <sup>2</sup> de pl 7 caps @ 50 fr chaque	4	16 26	3 50	
	Escaliers				
1	Escalier de 15 marches entre colombages, ma- ches de 8" x 1 1/2" d'ep. Contremarches 9" x 1"; 3 marches d'angle, rampes de 2" 12m 1 <sup>1/2</sup> " 15" 22 50				
1	Bras de 11.6 de long. 1 1/2" de diam en mer- sier, supporté par 3 pattes en fer.			1 50	
1	Escalier ayant 12 marches de 1 1/2 d'ep. Con- tremarches de 1", rampes de 2" 12m 1 <sup>1/2</sup> " 15" 18 00				
1	Poteau tourné 5" en merisier @ 25 1/2" 1 25				
	Bras arrondis de 3" de diam. 6.9 de largeur 8 46				
	en merisier.				
12	Bancs tournés en merisier. 12B 10" 120				
1	Escalier de coude 25" de largeur, 8 marches de 1" - 1 1/2 a 2", rampes de 2" 8m 60" 4 00				
				5 56 06	5 56 06

## Montants Rapporté -

	Primoires -	M Rapport	
1	Armoire Salle à manger 10.0 x 4.6 avec 4 portes à panneau $\frac{1}{4}$ d'épaisseur surmontée d'une corniche moulurée, toqués complets en fer, poignies de complète.	$4.6 \times 2^{\frac{1}{2}} \text{ ft} \times 1\frac{1}{2} \text{ in}$	556.06
1	Evier boisé 2.6 x 1.5 en battants (pin) de 1" B & E.	9.00 17.50	
1	Evier Second Etage à boiser en pin 1" avec porte complète et corniche susportée par 2 braguette de 2.0	1.50	
1	Corniche de 3.0 x 9" susportée par 2 braguette en bois découpé 1" d'épaisseur.	1.00	
2	Cabiniets d'aisance boisés en frêne 1" B & E. grandeur dans un angle 2.0 x 1.9"	2.00	
28.9	courant d'appui chaise en moulures	0.3	86
139	Pds courant de Plinthes de 6" en moulures	0.2	2.78
135	- - - - - q" - - .03%	4.73	
1	Garderobe de 5.0 x 2.2 avec tablettes	1.00	
11	Pds de garde robe garni de porte maintenue en pin de 3" de largeur 1" d'épaisseur garnie de clous.	.75	
4.8	Pds cot de portemanteau en pin garni de crochets en fonte à tous 7 à 8"	2.5	
9	Pds cot de l'angle pour batterie de meubles 1 $\frac{1}{2}$ " de largeur x $\frac{3}{4}$ " d'épaisseur garni de clous.	1.0	

## - Fréatures du Magasin -

21.2	Pds cot x 8.0 de hauteur avec garniture au haut en débordage.	4.00	84.67
4	Tablettes avec cases à chapeau.	.75	3.00
16	Pds cot de tablette surmontées de garnitures découpées.	2.5	4.00
1	Comptoir Comptoir 8.0" de longueur x 2.0 de largeur 2.10 de hauteur à panneau mon-		690.70

## Mont. Rapp.

		pds lourdeur carré	pds lourdeur carré	
1	luree avec 4 vitres en dedans	8 pds 1 <sup>50</sup>	12 00	
1	Comptoir de 9.0 semblable au précédent 1 <sup>50</sup>		13 50	
	Portes du Chambre du Rég de Chausse -			
1	de 6.6 x 2.0 a 4 panneaux, montures fletches chambranle de 5' avec serrure poignie complets en fer &c, 1 <sup>1/2</sup> d'epaisseur		6 00	
1	6.0 x 2.2 a 4 panneaux - do - serrure plaquee		6 00	
1	Ouverture de porté 7.0 x 2.10 chambranle de 5.0'		3 00	
1	Porte Vitree a 4 vitres avec vitrail au haut 8.0 x 3.2 de largeur 1 <sup>1/2</sup> d'epaisseur, avec clanches, complets &c.		7 00	
1	Porte vitree a 4 vitres 6.6 x 2.10 de largeur 1 <sup>1/2</sup> d'epaisseur chambranle de 5"		7 00	

## - Second Etage -

4	Portes du Chambre 6.6 x 2.9 x 1 <sup>1/2</sup> d'ep. a 4 Panneaux avec chambranle de 5' serrures plaquées, complets en fer &c. @ 6 <sup>00</sup>	24 00
1	Porte a 4 Vitres avec vitrail au haut 7.3 x 3.3 de largeur 1 <sup>3/4</sup> d'epaisseur chambranle de 4' clanches, complets &c	7 00
1	Porte pour entrer du premier Etage 9.3 x 3.3 avec vitrail au haut 1 <sup>3/4</sup> d'epaisseur avec serrure plaquee, complets &c.	8 00

## . Portes + Vitrines au Magasin -

1	Porte du magasin a 4 vitres a deux battants fixées 9.3 x 4.6 de largeur 2 <sup>1/2</sup> d'epaisseur, avec vitrine au haut, clanche, complet et complété dehors de 5.0 x 9.3 epaisseur	<u>784.20</u>
---	---	---------------

	Montant Rappoſte	784 20
1. 1 <sup>er</sup> sur 1 <sup>3/4</sup> composé d'une vitre au haut, de 5.0 de largeur x 3.1 de hauteur, & d'une porte vitrée de 6.1 x 2.6 de largeur garnies de 4 barres en fer pour préser- ver les vitres & d'un chassis chaque côté de la porte de 1.9 de largeur garnis de barres de fer chacune de 3" de diam. & complet. Une porte à deux battants q. 3 a hauteur par 2.6 de larg. 2" d'épaisseur a 7 panneaux par battant. 2.6 x 5.0 de biseau a panneaux pour le plafond de l'entrée du magasin.	32 00	
10 Pds coté de vitraux de magasin 2.6 de pro- fondeur avec chassis à l'intérieur de 1 <sup>3/4</sup> d'ip. Les cotés & le plafond brisés en planches de 1 <sup>1/2</sup> de 5 a 9" de largeur.	40 00	
25 Pds courant de corniche moulurée 2 <sup>1/2</sup> " de coté <sup>60</sup> - - - - - (magasin) 16 - - 40	15 00	8 80
3 Chassis Canadien 5.3 x 3.3 - 1 <sup>3/4</sup> d'épaisseur avec chassis doubles & galeries en un seul morceau avec chantourné de 4" <sup>90</sup>	27 00	
2 Pallettes arrondies sur les angles 4.0 de long 10" de larg. 1" d'ip. au dessus des chassis. <sup>25</sup>	50	
Allonge & Hangars.		
49 Pds coté de l'entrepôt 8" x 8" en bois équarri sur 2 faces. <sup>261.4 mafi</sup> <sup>4</sup> / <sub>2</sub> 6 53		
1 Solive ou 12.0 de 11 x 3 <sup>33</sup> - - - 13.0 - - - } Reg au chausse <sup>30.3</sup> - - - 11.0 - - - } 16.6		
1 - - - 6.0 - - - 18 maje <sup>16.5</sup> 280.6		
5 - - - 12.0 - - - 121		
4 Chevrons 22.0 - 5 <sup>1/2</sup> x 3 24.9		
1 - - - 18 - - - 13.4 159.6		
1 - - - 10 - - - <sup>440.0</sup> 13 20		
2 <sup>o</sup> Carré de Plancher au Reg a-c 1 <sup>1/2</sup> BrE de 5.6 de largeur. 06 12 60		
		939 83

	Montant Rapporté	- Ado - caris courant	939 83
112	Pds caris de planches de 1' 3 1/2 5 a 6' de largeur 1 <sup>er</sup> étage.	6	6 72
184	Pds caris de division en colonnages de 3 x 3 1/2	17	31 28
805	- caris de Piliers de 1 x 2	01	8 05
210	Pds caris de Convexum en planches de 1 1/4 B&E 7 a 8" de largeur -	01	8 40
198	Pds caris planches penitables.	04	7 92
70	- - - - - de 5 a 6" de largeur -	05	3 50
480	Caris de planches B&E 7 a 10 largeur 1 1/4 d'ip. avec 3 portes -	04	19 20
		50	1 50
196	Caris de planches 1" d'ip 5 a 6" de largeur parti de l'allège & planche de cette partie	04	7 84
230	pds caris de planches brutes 8 a 10" de largeur 1 1/4 d'épaisseur pour division du hangar & de l'escalier.	03	6 90
186	pds caris de plateforme en planches de 5 1/4 8 a 10" de largeur sur 40 pds car de colonnages de 3 x 3	01	7 40
		4 Cl 15	60
9	Pds caris de plateforme en planches de 1 1/4 7 a 8" de largeur	04	3 6
2	Marches de 3.0" x 10" x 2" d'ip. avec rampe en même bois.	1 50	3 00
608	Caris de madrier de 3" B&E.	06	36 48
1	Garderobe 2.0" x 3.6" dans un angle avec plan- ches baguettes B&E 1" d'ip. 3 a 4" de largeur avec 1 porte en battants garnie de portemanteau troué avec petits crochets en fer + de 6.0" et de tablettes 1" x 9" de large, tirée complètement		4 00
1	Armoire en planches 1" x 1 1/4 2.0" front x 0.8" de profondeur 5.6" de hauteur recou- verte en planches de 1 1/4 avec 3 tablettes en planches 1" 2" + 3" appuyées par un colom- bage 3 x 4 3.0" de largeur -		2 00
			109502

## Montant Rapporté.

109502

1	Tablette 5.0 x 1.8 1'dep en planche.	25
1	Armoire dans un angle aigu 4.0 de front x 4.0 de profondeur 6.0 de hauteur avec 3 tablettes en planches 1" recouverte en planches même bois avec 2 portes à panneaux poignée complète & complète.	le pied 2 <sup>00</sup> 8.00
1	Porte vitrée 2.9 x 6.0 avec serrure complète & complète.	7 <sup>00</sup>

## Chassis -

1	chassis 2.0 x 2.3	3 00
1	- 2.6 x 1.6	3 00
1	- 2.6 x 1.6	3 00
2	- 3.3 x 5.3 de hauteur avec chassis double & fabriqué chaînante de 5" 10 <sup>00</sup>	20 00
1	- 3.3 x 5.3 simple seulement avec chaînante de 5"	6 <sup>00</sup> 6 00

702	Verges Carrés d'Enduit à 3 couches 20 <sup>00</sup>	140 40
4	Frous de tuyau dans les divisions. 50	2 00

12 <sup>e</sup>	Carré de Couv. en Gravoir à 4 plis de papier gravoir au 2/3 de la couverture 4 <sup>50</sup>	54 45
-----------------	--	-------

## Brique

1	Porte à Ramoneur de 8" x 8" avec tirants en coulisse gouds & complète	1 00
1	Cap en fonte de 2 flues de 8" x 16"	2 00
3	Amineux en fonte dans la cheminée	1 00
11400	Briques @ 1 <sup>15</sup> <sup>00</sup>	172 00

151813

	Plomberie		Mr Rapp	1518
21	Pds art de tuyau en fonte de 11" de diam.	45	945	
2	Connections	95	190	
5	Revoltes	75	375	
13	Pds Ventilateur en tôle 3" de diam.	@ 10	130	
1	Evier en fonte 24" x 15" avec syphon en plomb de 1½" de diam. robinet en cuivre + complet		10 00	
1	Evier en émail 18" x 12"		10 00	
1	- - - 20" x 12"		10 00	
3	Latrines St Jean en deux morceaux complets	15%	45 00	
192	Pds art de tuyau en plomb de 5/8 de diam.	14	12 88	
165	Berges Cubes d'excavation	50	82 50	
12	Fouilles de tuyau en gris diam 6" de la maison au canal de la riv	100	12 00	
2	Revoltes en gris 6"		2 00	
1	Connection - - -		2 00	
1	Connection au <u>canal de la Corporation</u> 7 feuilles	250	14 50	
25	Soies de Macommerie	@ 10%	253 75	
1	Appui de 4.10 x 6"			
1	- - 4.11 x 6"			
1	- - 6.7			
	<u>16.4</u> pds art			
1	Marche 4.9 de 12 x 8	50	816	
1	- - 3.4			
1	- - 5.4			
1	- - 13.5			
7	Supports de colonne 11" de haut de 10x10	100	700	
392	Berges carres de peinture	12	49 04	
92	- - - huile + verni	12	114	
544	Pds carres de (Diamond Star) Valeur totale de la propriété.	8	43 76	
				211267

	Ht Rapp	1518
<b>Plomberie</b>		
21 Pds art de tuyau en fonte de 4" de diam.	45	945
2 Connections	95	190
5 Recordes	75	375
13 Pds Ventilateur en tôle 3" de diam. @ 10	10	130
1 Evier en fonte 24 x 15 avec syphon en plomb de 1/2" de diam. robinet en cuivre + complet	10 00	
1 Evier semblable 18 x 12	10 00	
1 - - - 20 x 12	10 00	
3 Latrines St Jean en deux morceaux incomplets	150	4500
192 Pds art de tuyau en plomb de 5/8 de diam.	14	12 88
<b>165 Verges Cubes d'Excavation</b>	50	8250
17 Feuilles de tuyau en grès diam. 6" de la maison au canal de la pierre	100	1200
2 Recordes en grès 6"	2 00	
1 Connection - - - " 2 00		
1 Connection au canal de la Corporation 7 feuilles 200	17 50	
25 Soies de Macommerie @ 100	25375	
1 Appui de 4.10 x 6		
1 - - - 4.11 x 6		
1 - - - 6.7		
1 - - - <u>16.4</u> pds art @ 50	816	
1 Marche 4.9 de 12 x 8		
1 - - - 3.4 - - -		
1 - - - 5.4 - - -		
1 - - - <u>13.5</u> pds art @ 100	1342	
7 Supports de colonne 11" de haut de 10x10	100	700
<b>392 Verges Cubes de peinture</b>	12	4704
92 - - - huile + verni	12	114
547 Pds carres en (Diamond Star) Valeur totale de la papierette.	8	4376
		211267

P23/E2, 138

No 7187a  
Expropriation  
J. F. O'Neil

28 Mai 1897.

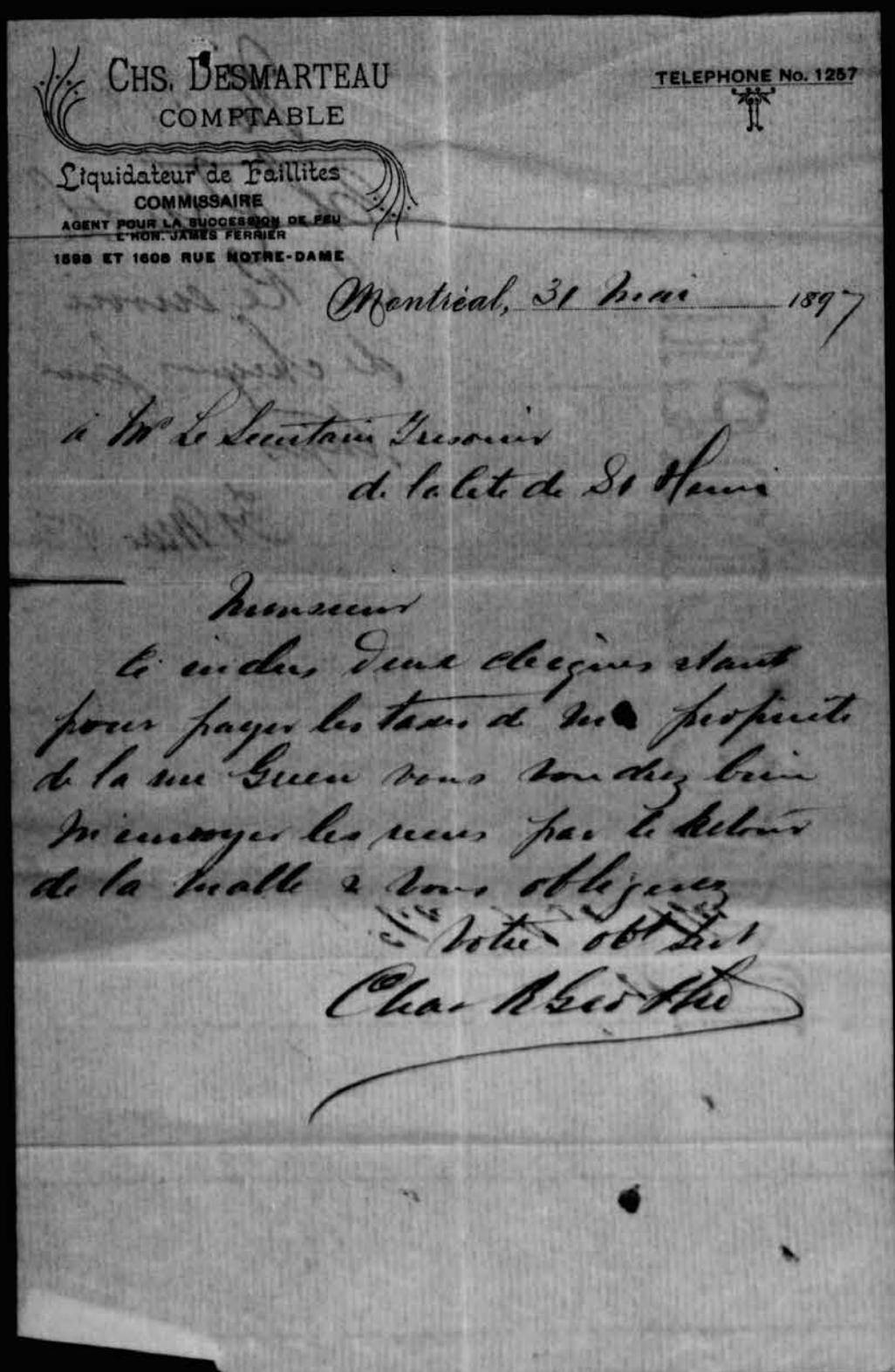
Corporation St Henri de  
Montreal



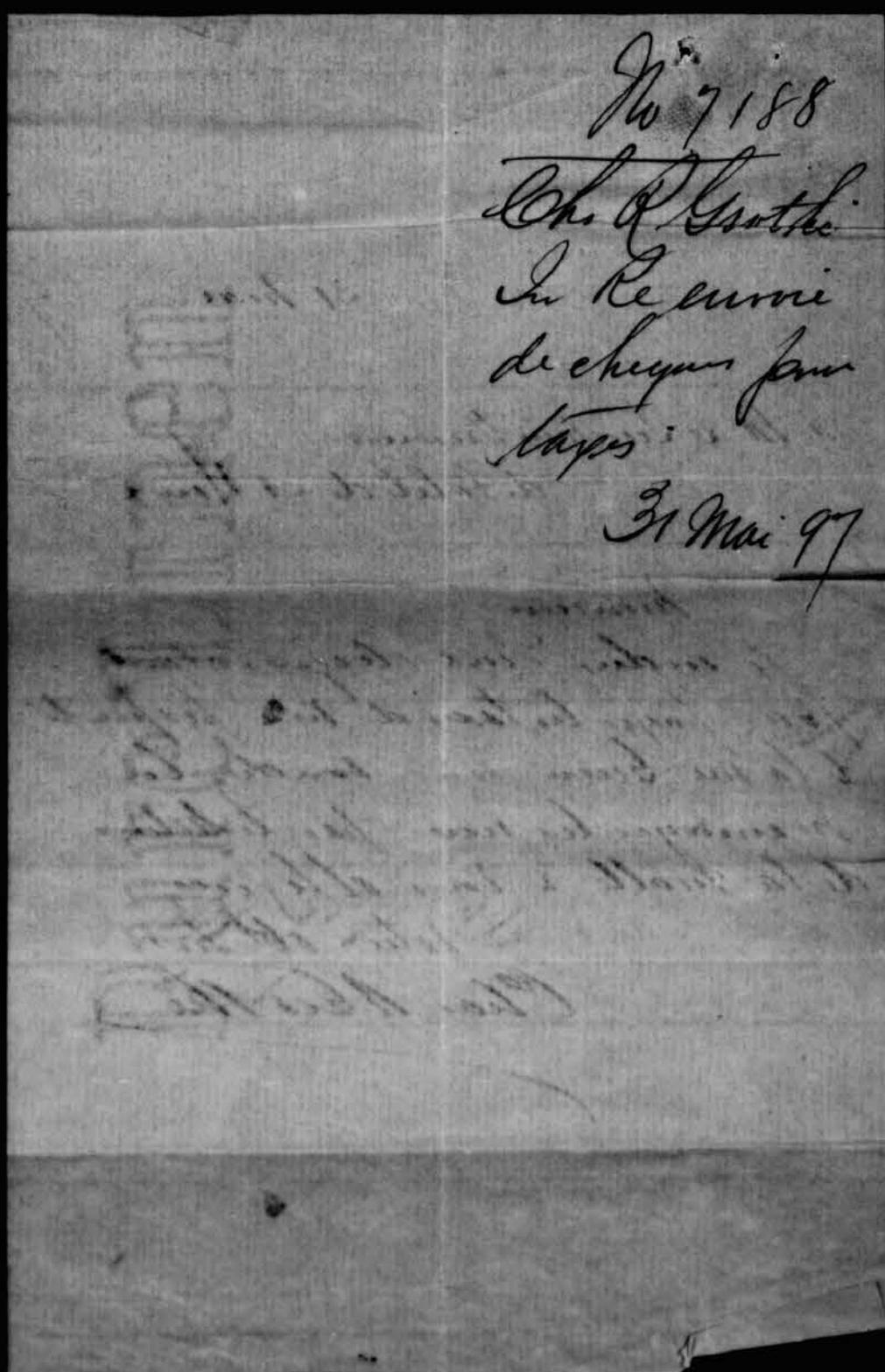
J. H. Macduff  
Architecte  
2310 Notre Dame

Montreal

P23/E2,138



P23/E2,138



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7188

Chs. R. Grothe  
me re envoie de ~~taxe~~  
cheque pour taxes -

31/mai/97



P23/E2, 138



Bureau du Greffier de la Cité  
Hôtel-de-Ville.  
Ste-Cunégonde

20 Mai 1897

18

A Mons. L.N. Sénéchal, Greffier-Trésorier,  
St.-Henri de Montréal.

Monsieur & Cher Confrère,

J'ai reçu instruction du Conseil de notre Cité  
de m'enquérir des démarches que vous avez faites ou que  
vous vous proposez de faire pour obtenir le remboursement  
des sommes payées pour les travaux exécutés dans le but  
d'assainir l'eau de l'aqueduc.-

En me donnant ces renseignements vous obligerez,

Votre tout dévoué,

A cursive signature in black ink, appearing to read "J.P. Véberg".

Greffier-Trésorier

P23/E2,138

100 11000  
Ste Ormoynde  
In Re Assainis  
Demande de l'eau  
28 Mai 1897



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7188 A

Ste Cunegonde  
in re assainisse-  
ment de l'eau

28/5/97



P23/E2, 138

J. ÉMILE VANIER.  
Ingénieur Civil  
et  
Arpenteur Provincial.  
BUREAUX ..  
107 Rue St-Jacques.

Montreal, 29 Mai, 1891

A son Honneur le Maire et à  
M.M. les Echevins de la  
Cité de St. HENRI.

Messieurs-,

En réponse à la remarque qui m'a été faite au sujet de la réclamation de Mr.Larose, agent de Mde. McDonald, dans l'expropriation d'une partie du lot 1759 pour l'élargissement de la rue St.Jacques chez vous, je dois dire que le plan qui vous a été soumis à ce sujet a été préparé conformément aux mesurages faits sur les lieux, et aussi en conformité avec l'occupation de l'expropriée. La ligne de front correspond à celle des propriétés voisines, et le terrain exproprié a été compris jusqu'à l'ancien alignement de la rue St.Jacques, de même que jusqu'à la ligne intérieure de l'ancien trottoir qui se trouvait à cet endroit. Dans tous les cas, la Corporation ayant établi et maintenu depuis au-delà de 10 ans des trottoirs jusqu'à l'alignement en question, la prescription de 10 ans que votre Corporation peut invoquer dans ce cas-ci met fin à toute contestation sur la question.

J'ai l'honneur d'être M.M.,

Votre très obéissant serviteur,

*J. Emile Vanier*

Ingénieur de la Cité de  
St.Henri.

P23/E2, 138

No 7188  
J. E. Culver Inc  
Re Alignement de  
Mme McDonald  
29 Mai 97



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7188 B.

J. Emile Vauier  
in re alignement  
McDonald

29/5/97



P23/E2, 138

St Henri Mars 29 /897

A M<sup>r</sup> le Maire et Messrs les Echevins

Messieurs,

Je prends la liberté d'attirer  
votre attention sur le fait que déjà  
depuis quelques années que vous avez  
commencé l'exploitation de la  
ru St Jacques et quoique j'ai toujours  
été disposé à bien voir l'entretien en  
arrangement avec votre corporation  
je n'ai jamais eu encor cette facon  
qui pourtant je dois avoir droit comme  
tout autre citoyen

Je vous prie de me faire remarquer que depuis  
bienfôt 4 ans que je n'ai pas loué  
ma maison, cependant toujours que  
vous vous désideriez à régler cette affaire  
louefant Messieurs dans votre expédit  
justice qui vous anime, toujours pour avoir  
un prompt règlement laquelle que ne  
serait que justice à me faire

Quand il vous faira de m'entendu  
avec mes évaluateurs je serai  
à votre disposition.

Couffant Messieurs que  
vous voudrez bien prendre la  
présente en considération  
le plus tôt que possible  
je me sousscris  
Toute tout honneur,

J. Alphonse Languedoc



P23/E2, 138

No 7189  
J. A. Languelet  
demanda son expre-  
sion  
31 Mars 97



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7189

J.A. Languedoc  
demeure son ex-  
propriation

31/5/97



P23/E2, 138

P23/E2,138

Montreal Street Railway Co.

Street Railway Chambers

Office of  
THE SECRETARY.

574 CRAIG STREET.

Montreal, 28th May, 1897.

A.BISSONNETTE Esq.,  
Notary,  
St. HENRY, P.Q.

Dear Sir,

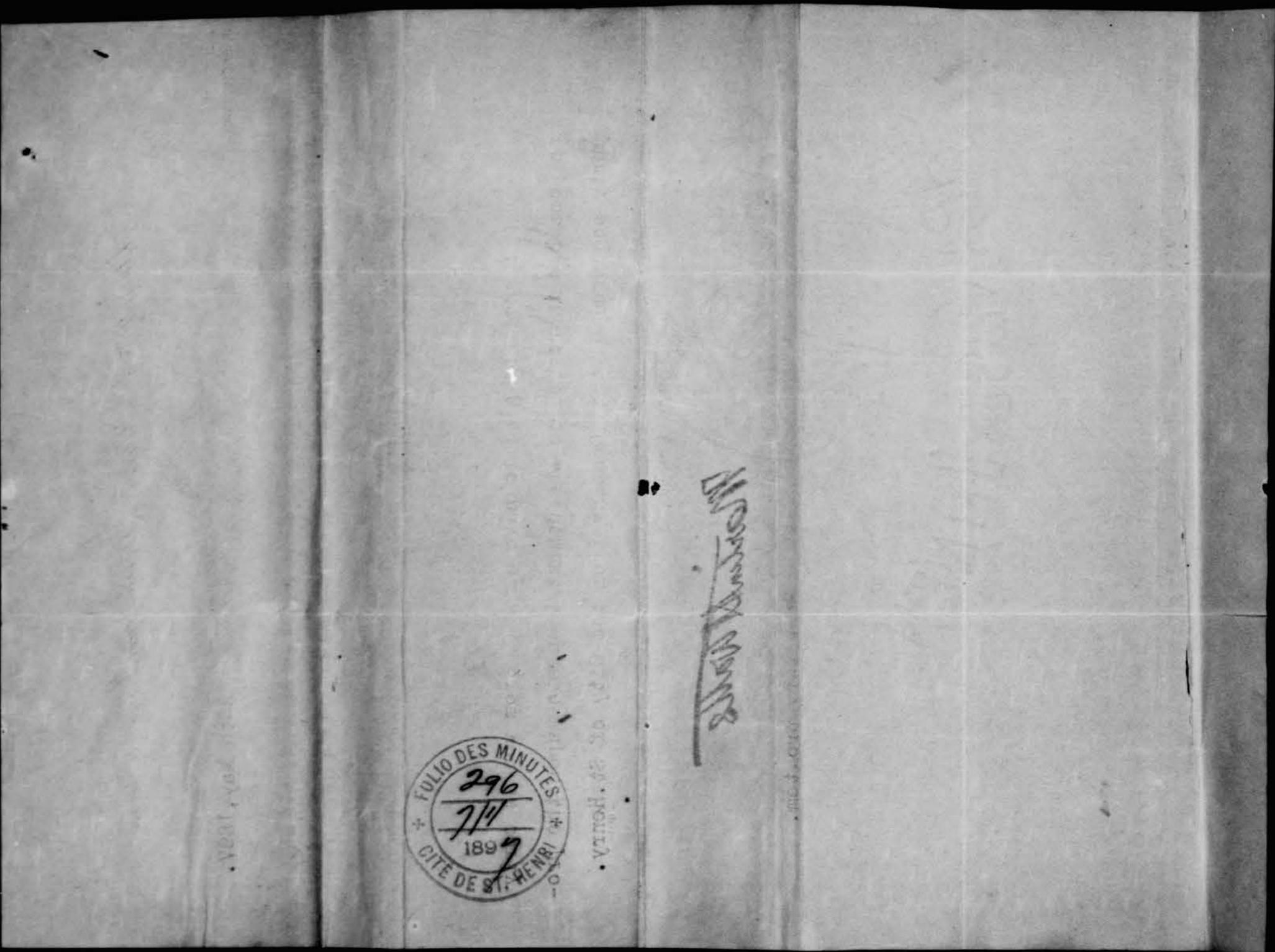
I shall be glad to have a reply from you as early as possible in regard to the commutation, etc., upon the property acquired by this Company from the City of St.Henry.

Yours truly,

*Martin St. Walls*

Secretary pro tem.

P23/E2, 138



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7189<sup>a</sup>

Montreal Street Reg.  
re commutation -  
28/8/97



P23/E2, 138

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE ST HENRI

A une session générale du Conseil de la Cité de St Henri tenue à St Henri au lieu ordinaire des séances du dit Conseil mercredi le Vingtseptième jour du mois de Mai mil huit cent quatre vingt dix sept conformément a la loi a laquelle session sont présents Son Honneur le Maire Mr Eugène Guay et Messieurs les échevins Clément Lafleur, Aimé Taillefer, Grégoire Meloche S.D. Vallières, Joseph Senecal, Napoléon Lavoie, W. Labreche, & Nérée Leclair formant un quorum sous la présidence de Mr le Maire. Un règlement sous le No 98 a été passé et adopté

Règlement No 98

Le règlement No 93 quatre vingt treize de la Cité de St Henri imposant certaines taxes ou droits annuels sur le Commerce, les propriétaires de chevaux et de voitures tel qu'il est plus amplement détaillé au dit règlement est amendé en y ajoutant dans la liste de prix a être chargés après les mots "Tout commerçant ou colporteur de fruits, poisson ou légumes criant ou annonçant ses marchandises au moyen de trompettes ou autrement \$100.00" les mots suivants:-

Celui qui fera ce commerce avec voiture paiera en plus:-

Pour une deuxième voiture	\$75.00
Pour une troisième voiture	50.00
Pour une quatrième voiture	40.00
Pour une cinquième voiture	35.00

Section II

Le présent règlement deviendra en force le jour de sa publication.

(Signature) Eug Guay Maire  
(Signature) L.M. Senecal

Vraie copie

L.M. Senecal

Greffier & Trésorier

Greffier & Trésorier

Province of Quebec

City of Saint Henri.

At a general session of the Council of the City of Saint Henri, held at Saint Henri at the ordinary place of meetings of said Council wednesday the twenty sixth day of the month of may one thousand eight hundred and ninety seven in conformity with the law at which session are presents His Worship the mayor Mr Eugene Guay, gentleman aldermen Clément Lafleur, Aimé Taillefer, Gregoire Meloche, S.D.Vallieres, Joseph Senechal, Napoléon Lavoie, W.Labreche & Nere Leclair forming a quorum under the presidency of the Mayor a by-law under number ninety eight(98) has been passed and adopted

présentés.

By-Law No 98

The by-law No 93 ninety three of the City of St Henri imposing certain due or annual taxe on commerce, proprietors of horses and vehicles as more fully shown in the said By-law is amended in adding thereto the price-list to be charged after the words "Every dealer or pedler of fruit, fish or vegetables hawking or advertising his goods by mean of bugle or otherwise" the following words:-

Whoever shall make this trade with vehicle shall more over pay:-

For second vehicle ----- \$ 75.00

For third Vehicle----- 50.00

For fourth vehicle----- 40.00

For the fifth vehicle----- 35.00

SECTION II  
The present by-law shall come into force the day of its publication.

(Signed) Eugene Guay Mayor  
(Signed) J. M. Senechal

True copy

J. M. Senechal  
Clerk & Treas.

Clerk & Treas.  
G. Meloche

Clerk & Treas.

PROVINCE DE QUEBEC  
CITE DE ST HENRI

Aux habitants de la Cité de Saint Henri et a tous ceux  
qu'il appartient.

Avis public est par le présent donné qu'a une session  
du Conseil de la Cité de Saint Henri, tenue à Saint Henri au  
lieu ordinaire des sessions du dit Conseil le vingt sixième  
jour du mois de Mai courant mil huit cent quatre vingt dix sept  
conformément à la loi un règlement sous le Numéro quatre vingt  
dix huit (98) a été passé et adopté amendant le règlement No  
93 de cette Cité tel que le tout apparaît plus amplement au dit  
règlement No 98 dont copie dûment certifiée est annexée aux  
présentes.

Il peut être pris communication du dit règlement No 98  
au bureau du Conseil les jours de bureau entre neuf heures du  
matin et quatre heures de l'après midi.

Donné à Saint Henri sous mon seing et le sceau de la cor-  
poration ce ~~vingt huitième~~ jour de Mai mil huit cent quatre  
vingt dix sept.

~~Etat d'adoption~~

*L.M. Leveque*  
Greffier & Tres.

~~Archives & Historien~~

Province of Quebec  
City of Saint Henri

To the inhabitants of the City of Saint Henri and  
to all whom it may concern:

Public notice is hereby given that at a session of the  
Council of the City of Saint Henri, held at Saint Henri at the  
ordinary place of meetings of said Council, wednesday the twenty  
sixth day of May one thousand eight hundred and ninety  
seven, in conformity with the law a bylaw under number ninety  
eight (98) has been passed and adopted amending the By-law No 93  
same as more fully shown in the said by-law No 98 from which  
a duly certified copy is annexed to the present.

It can be taken communication of said by-law No 98 at  
the offices of the Council from nine o'clock in the morning  
to five o'clock in the afternoon.

Given at St Henri under my hand and the seal of the  
corporation this ~~28<sup>th</sup>~~ day of May one thousand eight hundred  
and ninety seven.

~~Etat d'app~~

*L.M. Leveque*  
Clerk & Treas.

Quebec }  
St Henri } Je soussigne Adolphe Léonard  
de la Cité de St Henri et résidant en la  
dite Cité de St Henri; certifie par les presen-  
tes et fais rapport sous mon serment d'officier  
que le vingt huitième jour de Mai Mil  
huit cent quatre vingt et sept j'ai affiché  
trois vraies copies d'lement certifiées du  
Règlement N° quatre vingt dix-huit.

s (98) st l'avis public du dit  
Règlement ci annexé comme suit.

Une vraie copie d'lement certifiée dans  
les langues Française et Anglaise, à la porte  
de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine  
de St Henri, sis et située en la dite Cité  
de St Henri, sur des rues St Pierre et  
St Jacques, une copie d'lement certifiée dans  
les langues Française et Anglaise, à la porte  
de l'Hôtel de Ville de la Cité de St Henri  
sis et située en la dite Cité de St Henri  
à l'intersection des rues Notre Dame et  
St Jacques appellé place St Henri et une  
autre copie d'lement certifiée dans les lan-  
gues Française & Anglaise à la porte de  
l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine  
de St Elizabeth, sis et situé dans la  
Paroisse de St Elizabeth dans la dite Cité  
de St Henri, étant les deux ordinaires des  
affiches, et prétendue de plus, avoir lu les  
dits Règlements et avis public dans les lan-  
gues Française et Anglaise haute et intelli-  
gible voie la Dimanche dix-sept quatre vingt  
et Sept à l'issue du service du matin  
étant le dimanche qui suit le dits Re-  
glements et avis public. Je suivrai et le  
premier dimanche que les dits régle-  
ments et avis public ont été rendus publiés  
En foi de quoi j'ai fait et donné le présent rap-  
port ce trente unième jour de Mai 1897

Adolphe Léonard

P23/E2, 138

No. 7190  
Règlement No 98  
Avis public & retour  
ce 31 Mai 1897

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7190

Reglement 98

31/mai/97



P23/E2, 138

**P23/E2,138**



**CE NUMÉRO  
A ÉTÉ OMIS  
PAR LA MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-HENRI**

Juin 1897

A Monsieur le Maire  
M. M<sup>es</sup> les Echevins  
de la  
Cité de Sainte-Henri.  
Messieurs.

Comme vous le savez, à une de nos sessions précédentes, vous avez réduit mon salaire à \$300. ~~per~~; comme je n'étais pas le seul employé de la Cité dont le salaire avait été réduit, je n'ai pas trop rien dit, bien que j'eusse trouvé la réduction un peu forte. Aujourd'hui, j'ose espérer, messieurs, que nous ne permettrons pas que je reste seul de tous nos employés, avec un salaire si considérablement diminué,

Les fonctions que j'ai à remplir, sont onéreuses & délicates & nous ne trouvez pas qu'un salaire de \$500. ~~per~~ par année soit trop élevé pour un homme de profession qui est obligé de dépenser près de la moitié de son temps à répondre aux affaires de la cour du Recorder.

Esperant que nous accéderez à ma demande,

Je demeure votre tout dévoué et  
serviteur,

J.-P. Archambault  
D.O.

P23/E2,138

App. Auhambard  
demande au  
mutation de  
Salair

Juin 1891



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7191A

App. Archambault.  
demande au gmenta  
tion de salaire.

1/6/97



P23/E2, 138

P23/E2,138

2081 St James street  
St Henry

The City Corporation  
of St Henry

Gentlemen.

Will you kindly  
arrange to have the road  
fixed in front of my  
house as soon as possible  
as at present there exists  
quite a hole which is  
continually filled with  
dirty water & as a result  
my house is splashed  
every time a vehicle  
passes through it  
an oblige

Yours truly  
M.J. Talbot

inform M Blau  
28 May 1908

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7192

W. J. Talbot  
se plaint d'un trou  
en face de chez lui.

2/6/97

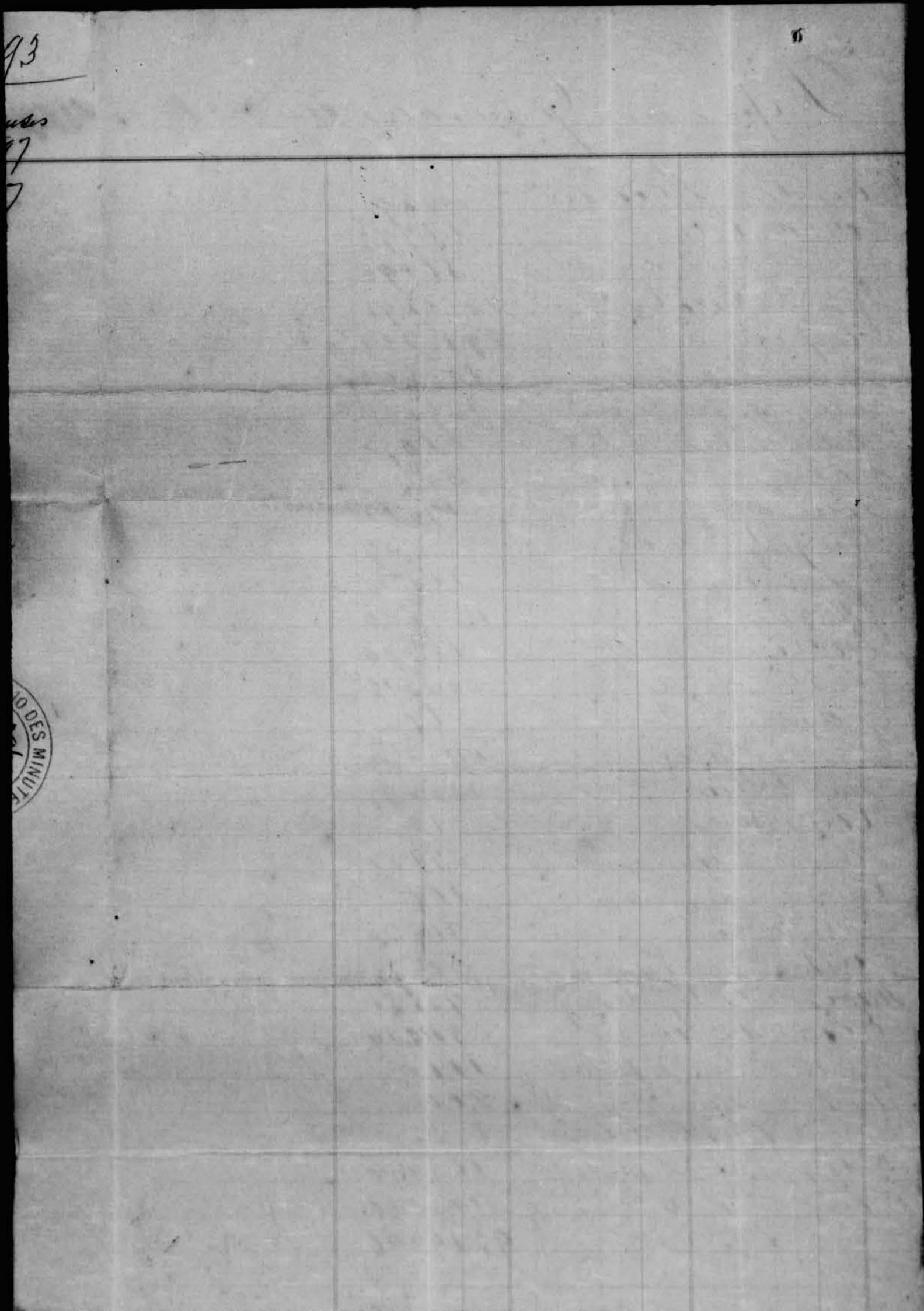


P23/E2, 138

Dépenses Générales au 31 Mai 1897  
Appropriations

Cour des Recours	45298	900
Hôtel de Ville	66777	1000
Santé Publique	86195	3200
Intérêt & Escroûte	2256492	47400
Emprunts	2915168	
Bureau du Conseil	193642	3950
Salaires de la Brigade	359899	8075
Entretien du Battant & H.P.	51073	300
Habiment 11	551	500
Fournage 11	17512	500
Télégraphe Alain	57	155
Eau & Court Eau	14135	200
Rues	428930	6860
Moltois	18370	2000
Eau & Drainage	499319	11000
Parc	60	500
Appropriations	4415525	
Frais Legaux	255279	4000
Voitures	12	
Fonds de Décompte au Paus	37902	300
Entretien des Grumiers	100	1100
Délégations	26535	500
Dommages de Propriétés	30575	2000
Montreal S.A. by R. neg.	73882	2000
Écoles du Jori	84939	69995
Remboursement Dépot Jori	1000	
G.I.R. Re Nommé Jan ap	2000	
Montreal NY Play Art Bier	6556	
St. Léonard Remurphy	168940	
Contingents	115666	2000
	<b>\$ 9219990</b>	

**P23/E2,138**



P23/E2, 138

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7193

Etat des dépenses  
au 31 Mai 1897  
2/6/97



P23/E2,138

BEAUDIN, CARDINAL, LORANGER & ST-GERMAIN,  
AVOCATS,  
1598, RUE NOTRE-DAME.

S. BEAUDIN, C. R.  
J. T. CARDINAL, L. L. B.  
L. J. LORANGER, L. L. L.  
P. ST-GERMAIN, L. L. B.

Telephone Bell 1615

Bureau de Poste, Boîte 2265

Montreal, 2 Juin,

1897.

L. N. Sénécal, Ecr.,

Secrétaire-trésorier,

Cité de St Henri.

Cher Monsieur,

Nous sommes chargés par M. Narcisse Bissonnette  
demeurant au numéro 2026 de la rue St Jacques, en la cité de St  
Henri, de notifier la Corporation qu'il a l'intention de la tenir  
responsable de tous dommages qui pourraient lui résulter du fait  
que la Corporation élargirait la rue St Jacques, changerait le  
trottoir en face de sa propriété, ou changerait le niveau de la rue  
St Jacques, vis-à-vis sa propriété.

Vos obéissants serviteurs,

Beaudin, Cardinal, Loranger  
& St Germain

P23/E2,138

BEAUDIN, CARDINAL, LORANGER & ST-GERMAIN,  
AVOCATS.  
1598, RUE NOTRE-DAME.

S. BEAUDIN, C. R.  
J. T. CARDINAL, L. L. B.  
L. J. LORANGER, L. L. L.  
P. ST-GERMAIN, L. L. B.

Telephone Bell 1615

Bureau de Poste, Boîte 2265

Montreal, 2 Juin,

1897.

L. N. Sénéchal, Esq.,

Secrétaire-trésorier,

Cité de St Henri.

Cher Monsieur,

Nous sommes chargés par M. Narcisse Bissonnette  
démarrant au numéro 2026 de la rue St Jacques, en la cité de St  
Henri, de notifier la Corporation qu'il a l'intention de la tenir  
responsable de tous dommages qui pourraient lui résulter du fait  
que la Corporation élargirait la rue St Jacques, changerait le  
trottoir en face de sa propriété, ou changerait le niveau de la rue  
St Jacques, vis-à-vis sa propriété.

Vos obéissants serviteurs,

Beaudin, Cardinal, Loranger  
& St Germain

P23/E2, 138

No 1194

Beaudin & Guérineau  
(Marie Bissonnette)

Re changement de  
trottoir ou niveau  
de la rue en  
face de sa  
propriété

2 Janv 1897



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7194

Beaudin & Lardier  
(N. Bissonnette) rechau-  
gement de trottoir-

2/6/97



P23/E2, 138

P23/E2,138

JAMES COOPER.

P. O. BOX 2334.

## INGERSOLL-SERGEANT DRILL DEPT.

Office: 299 ST. JAMES STREET,      ■■■■■ Works: 1788 ST. JAMES STREET,

*Dictated by*      S.J.S.

Montreal, May 18, 1897.      189

L.M. Sanecal, Esq. Sec.,

Town of St. Henry,

St. Henry, Montreal -

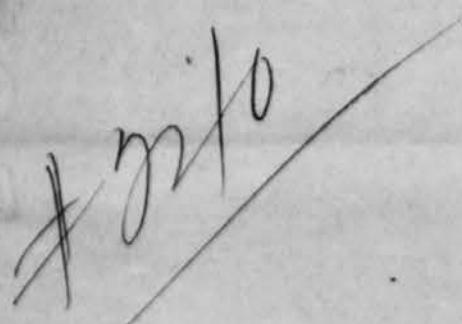
Dear Sir/

With reference to Tax Bill we must again state that you are entirely wrong in sending us any such bill, as the judgment was paid your Solicitors on March 19th. This judgment also absolved us from paying any general tax, and we now herewith enclose you our cheque for \$100.50, covering special tax for the year 1897.

You will please send us a receipt covering special tax for year 1897 by return mail.

Yours truly,

INGERSOLL-SERGEANT DRILL DEPT.



P23/E2,138

JAMES COOPER.

P. O. BOX 2334.

**INGERSOLL-SERGEANT DRILL DEPT.**

Office: 299 ST. JAMES STREET,      ■      ■      Works: 1788 ST. JAMES STREET,

*Dictated by*      S.J.S.

**Montreal, May 16, 1897.**      **189**

L.M. Senecal, Esq. Sec.,

Town of St. Henry,

St. Henry, Montreal -

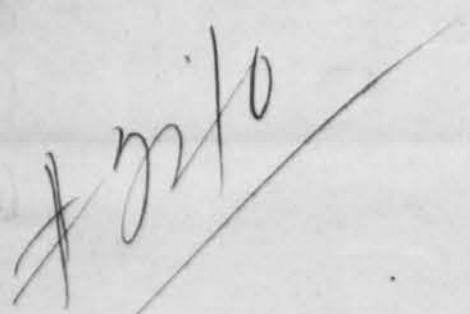
Dear Sir/

With reference to Tax Bill we must again state that you are entirely wrong in sending us any such bill, as the judgment was paid your Solicitors on March 19th. This judgment also absolved us from paying any general tax, and we now herewith enclose you our cheque for \$100.50, covering special tax for the year 1897.

You will please send us a receipt covering special tax for year 1897 by return mail.

Yours truly,

INGERSOLL-SERGEANT DRILL DEPT.



P23/E2,138

JAMES COOPER.

P. O. BOX 2334.

## INGERSOLL-SERGEANT DRILL DEPT.

Office: 299 ST. JAMES STREET,

Works: 1788 ST. JAMES STREET,

Dictated by

S.J.S.

Montreal,

June 2, 1897.

189

L.M. Seneca, Esq. Treas.,

Town of St. Henry, Montreal -

Dear Sir/

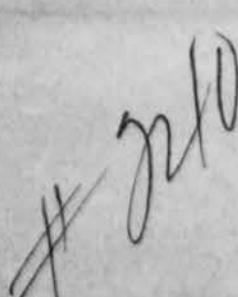
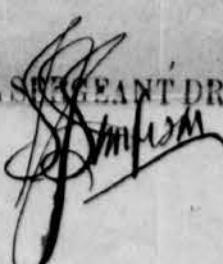
We herewith beg to enclose you our cheque, No 2512, for \$89.20,  
covering special Taxes for year 1896 ----- \$83.75  
and interest thereon to date ----- 5.45  
----- \$89.20

We would like to draw your attention to the fact that we have not yet  
received receipt for special taxes paid you for year 1897. Kindly send  
receipt for both years.

Yours truly,

Enclosure-

INGERSOLL-SERGEANT DRILL DEPT.



P23/E2,138

No 7195

Ingersoll R. K.  
Dull. by Dr  
Re tax envoi  
de cheques pour  
taxes Speciales 1896

Juni 2/97

CITE DE ST.-HENRI.

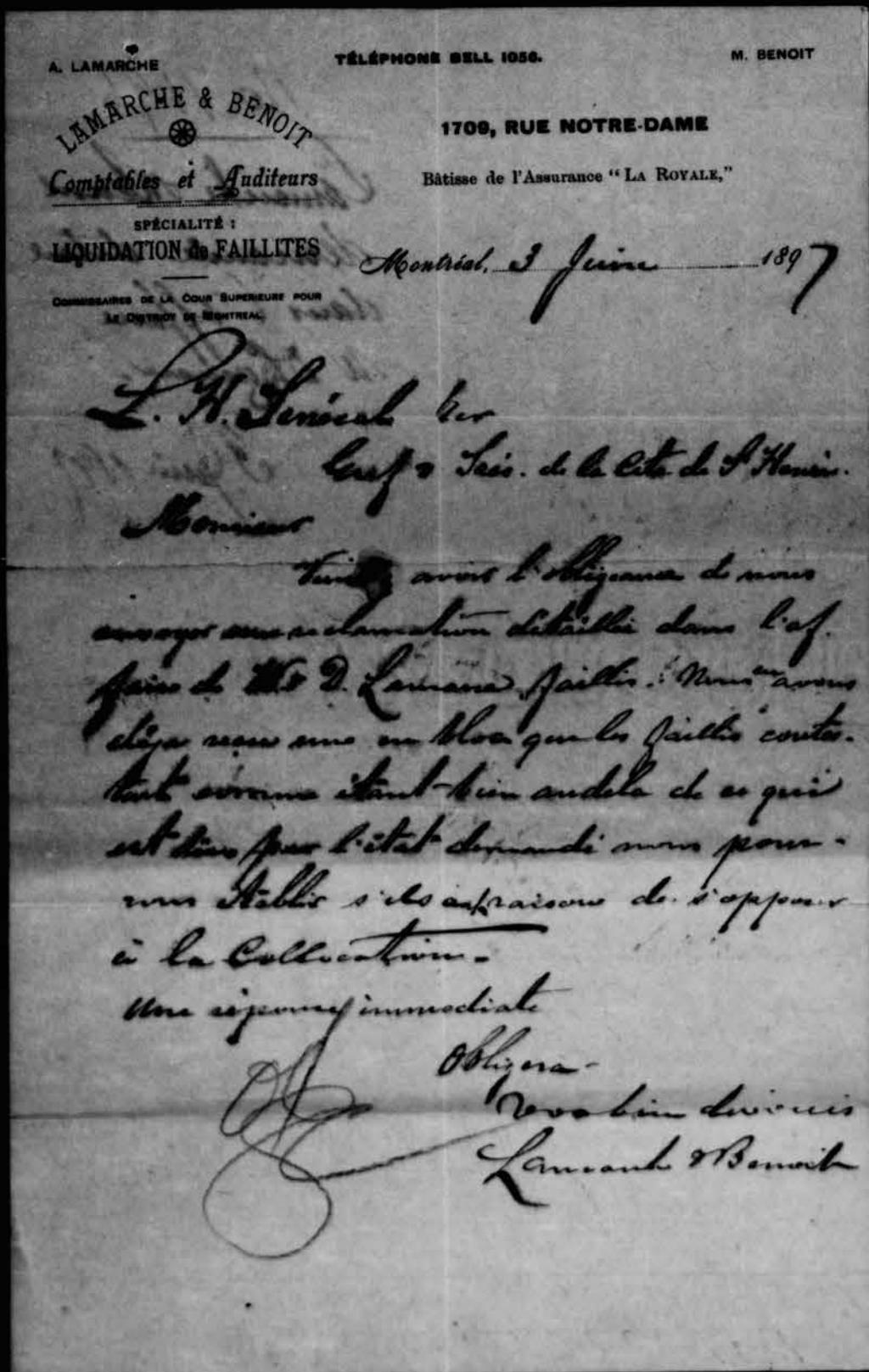
Archive No. 7195

Ingersoll. Ph. Drill  
me envoie de cheque  
pour taxes -  
2/6/97



P23/E2, 138

P23/E2,138



P23/E2,138

A. LAMARCHE  
LAMARCHE & BENOIT  
Comptables et Auditeurs  
SPÉCIALITÉ :  
LIQUIDATION DE FAILLITES  
COMMISSAIRES DE LA COUR SUPÉRIEURE POUR  
LE DISTRICT DE MONTREAL

TÉLÉPHONE BELL 1056.

M. BENOIT

1709, RUE NOTRE-DAME  
Bâtisse de l'Assurance "LA ROYALE,"

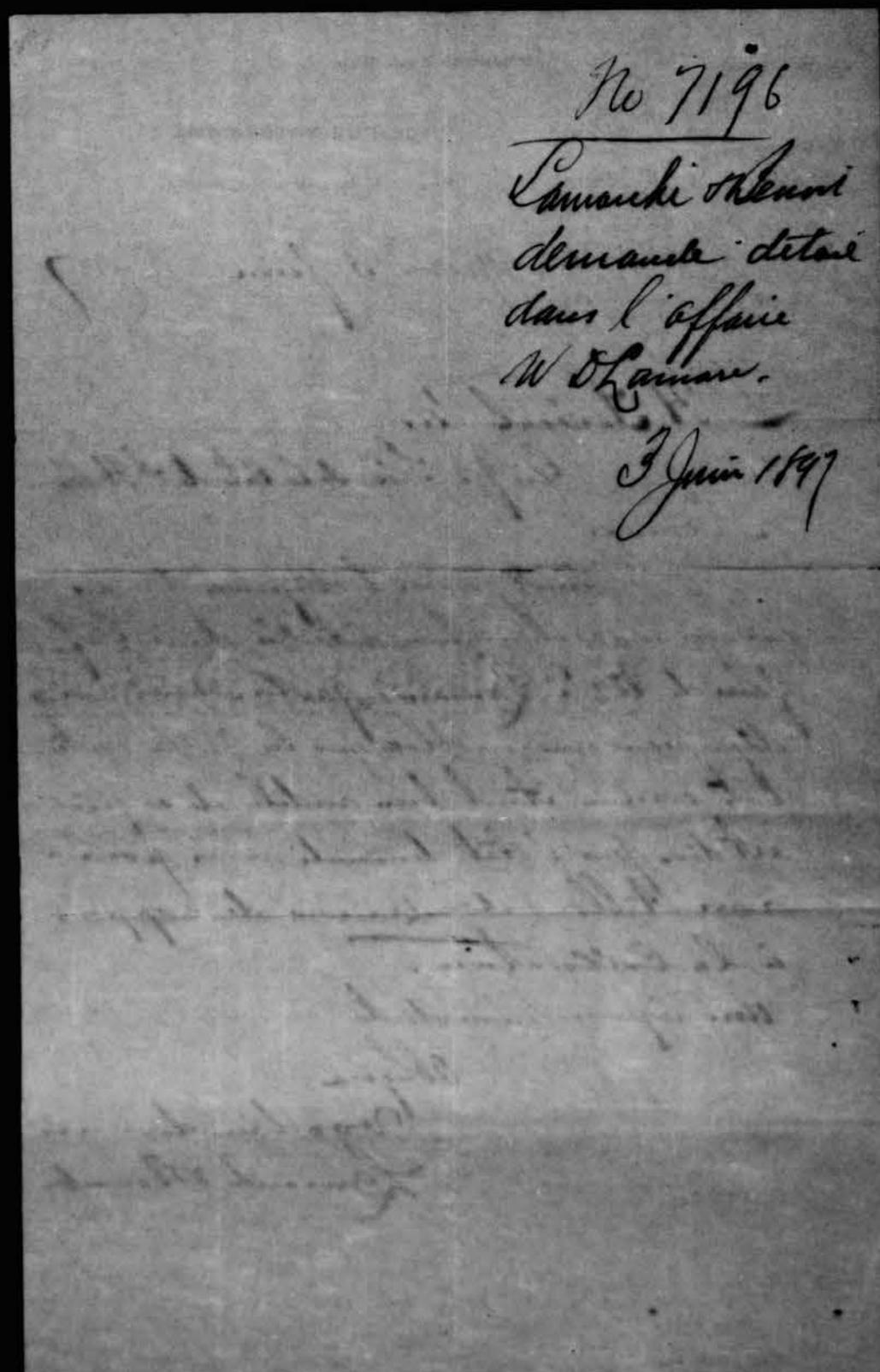
Montreal, 3 Juin 1897

L. H. Lemire, Esq.  
Les fo. Soc. de la Côte de St. Henri.  
Montreal

Tu as avors l'obligeance de nous  
envoyer une déclaration détaillée dans l'aff.  
faire de Mr D. Lamarche Failli. Nous avons  
déjà reçus une en bloc que les failli conte-  
tent comme étant bien au delà de ce qui  
est due par l'état demandé nous pour-  
une failli & ses apraisons de s'opposer  
à la collectation -  
Une réponse immédiate

Obligera -  
Lamarche & Benoit

P23/E2,138



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7196

Lamarche & Benoit  
demandent détails  
dans l'affaire D.L.  
mane

3/6/97



P23/E2,138

4 Juin 1897  
Province de Québec  
Cité de St-Henri } à une session de Comité  
Général du Conseil de la Cité de  
St-Henri, tenue à St-Henri au lieu  
ordinaire des sessions des des Cercles  
Vendredi le quatrième jour de juin  
Mil huit cent quatre-vingt-dix-sept  
convenement à la loi, à laquelle s'assister  
sont présents Sam Hamer le Maire  
Guy Guay & Mme les Echenuis Mme Talar  
Maf Savoie W. Lachèche S.D. Vallieu  
J. Sénecal & Gé. Meléché, prononcent un  
voueu sous la présidence de Mr. le  
Maire.  
Dès lors adonné et statué par  
résolutions du Comité comme suit.  
Résolu et adopté qu'ordre soit donné à  
l'inspecteur de faire faire un couloir  
sur la rue Notre Dame près des magasins  
Constantin & Garelot, pour cause d'incendie.  
Résolu et adopté qu'ordre soit donné à  
l'inspecteur de faire faire les tracés des  
chemins qui sont de nécessité et faire  
monter le couloir à rapport, ordre est  
de plus donné à l'inspecteur qu'il donne  
des tractations aux personnes qui furent  
l'assujettement de la cité quand il n'y a pas  
d'incendie à faire...  
Résolu et adopté que M. John Lacasse  
soit

soit proposée comme aide à l'ingénierie  
du rouleau à papier.

Résolu et adopté que l'opérateur sur  
autrui à faire l'exécution de la  
cave de la maison démolie de Mr  
Alphonse Languedec pour que la pierre  
du solage de la case maison soit lapa-  
puite de la cité.

M. Clement Lafleur prend son siège

M. Hélie Létain propose secondé par M.  
Joseph Général que le rapport en expertise  
de M. J.H. MacLennan dans l'affaire  
d'expertise de M. James Street pour  
le montant de \$ 5992 92 soit  
adopté, et que l'affaire de ce montant  
soit faite à M. James Street des ex-  
~~mentants~~ conformément à la loi.  
Tous la voix pour la motion. Joseph Général  
Hélie Létain. — M. Lafleur prend son siège.  
Contre la motion, M. Vallée, G. Molack,  
M. Favioie, & Clement Lafleur.  
Motion rejetée.

M. & Mme Eug Guay & Mme Vallée  
sont élégiés pour administrer d'abord  
à Matane & au Canada la copie pour  
référer la question des constructions le  
lendemain au matin à la Gare du  
Tupper, avec autorisation de la compagnie  
au profit des arrangements de la réunion.

le compte de M. G. Price, un montant  
de \$4.50 pour reparation de l'arrestation de  
M. Paul Martel est approuvé et le Geffier  
Géomé et avoué a payer l'arrestation et  
et aussi la compensation de l'air qui est le  
cadre de l'accident et le lit de cette mort  
dans une tranchée de la rue Notre Dame -  
Proposé par -

En réponse à la lettre de la Cité de Ste  
Catherine demandant ce que la Cité  
de St-Henri constitue depuis dans l'affaire  
du meurtre de l'air que le Geffier est autorisé  
à payer St-Henri que Mme Meilleur &  
M. Laffleur sont délégués pour ce être  
requis dans cette cause -

Instruction devoit être donnée à M. Laffleur  
de procéder au message de la population de  
St-Henri M. Donald, depuis les lettres de  
la préfecture -

M. Laffleur laisse son siège -  
Le meurtre de l'air dans la cause de  
Masson & St-Germain au montant de \$115<sup>85</sup>  
est approuvé et le Geffier est autorisé à payer  
le compte après taxe sur la cour -

Résolu et adopté que MM. Alfred Fontaine  
& Y. J. Guérin soient nommés experts dans  
l'affaire de la purification de M. la succession

L. M. Lucier -  
secrétaire

D. Y. Me. Flury résidens

P23/E2, 138

No 7197

Comité Général

"Ville de faire un trottoir  
chez Constantine Laroche

"John Laroche engagé  
comme lieutenant

et été —

4 Juin 1897



P23/E2, 138

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7197

Comité General  
"ordre de faire un toit  
toit chez Constantin et  
Lauctot.

"John Lacasse engagé  
comme aide sur le  
Rouleau à Vapeur.

4/6/97



P23/E2,138



Montreal.

June 5th, 1897.

City Clerk,

St. Henry, Que.

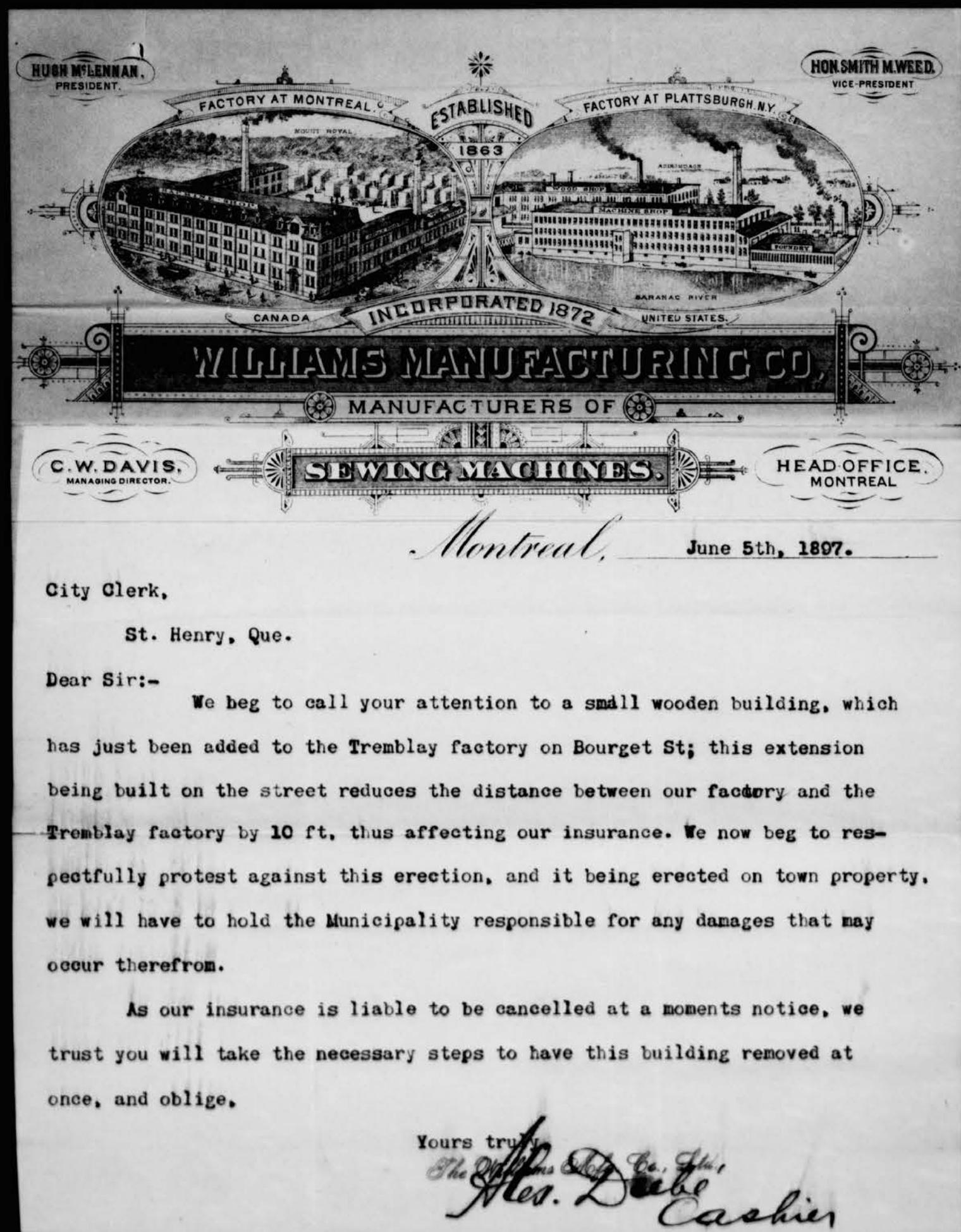
Dear Sir:-

We beg to call your attention to a small wooden building, which has just been added to the Tremblay factory on Bourget St; this extension being built on the street reduces the distance between our factory and the Tremblay factory by 10 ft, thus affecting our insurance. We now beg to respectfully protest against this erection, and it being erected on town property, we will have to hold the Municipality responsible for any damages that may occur therefrom.

As our insurance is liable to be cancelled at a moments notice, we trust you will take the necessary steps to have this building removed at once, and oblige,

Yours truly,

The Williams Mfg. Co., Ltd.  
Mes. Dubé  
Cashier



City Clerk,

St. Henry, Que.

Dear Sir:-

We beg to call your attention to a small wooden building, which has just been added to the Tremblay factory on Bourget St; this extension being built on the street reduces the distance between our factory and the Tremblay factory by 10 ft, thus affecting our insurance. We now beg to respectfully protest against this erection, and it being erected on town property, we will have to hold the Municipality responsible for any damages that may occur therefrom.

As our insurance is liable to be cancelled at a moments notice, we trust you will take the necessary steps to have this building removed at once, and oblige,

Yours truly,

The Williams & Davis Co., Ltd.  
A. S. Davis  
Cashier

P23/E2, 138

No 7198

Williamis Mag leys  
du Re Miquon au  
bas de Tremblay  
trop près de  
leur manufacture

5 Juin 97



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7198

Williams Manuf. Coy.  
une maison de bois  
de Tremblay trop près  
de la manufacture,  
5/6/97



P23/E2, 138

## CITE DE ST. HENRI.

A Eng. Guay. Maire et M<sup>me</sup> \_\_\_\_\_  
Clement Lafleur, Arme Taillifer  
Nap Laine, Jos Seveal, G. Meloche, St Vallier  
Neri Leclerc & Wilfred Labiche

Tous Echevins Municipaux

Messieurs,

1<sup>re</sup> Véto de licence d'auberge et d'magasin  
4<sup>2e</sup> Question des accusations de l'ie Henri Vallier  
Question des bagages pour les vétres de place se nephuanse  
Affaire depos sur de propagation des Guerres  
5<sup>3e</sup> Remarquable de la resolution communale  
6<sup>4e</sup> Cet peu dans lez propos de l'engagement. M<sup>me</sup>

En Seveal  
Jules Beauchamp Greffier et Trésorier du Conseil Municipal de la Cité de St. Henri qui une SESSION SPECIALE du Conseil de cette Cité est convoquée par les présentes, par moi pour être tenue au lieu ordinaire des Sessions du Conseil, Mercredi, le Neuvième jour du mois de Juin mil huit cent quatre-vingt-dix-sept à huit heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

1<sup>o</sup>. Acceptation de Rapport de comité pour les sujets suivants

- "Orde de faire sur hotte pise de chez Constantin Lanoie"
- "Question de faire marcher le roulau a vapeur"
- "Question de Mr John Lacombe comme aide a l'ingenier"
- "Remplissage de la cave de la maison Langlois"
- "Offre de \$ 5792 50 a Mr O'Neil"
- "Escalier de la sue que du Pacific"
- "Acceptation du compte de \$ 4150 de Mr A Poirier"
- "Délegation de M<sup>me</sup> le Maire & Lafleur au re travailleur"
- "Adoption du Mémoire de 115\$ de la cause Masson & Lévesque"
- "Nomination de M<sup>me</sup> Fauteux & J. Lépine comme experts dans l'enquête Poglier"

2<sup>o</sup> Autorisation du Maire & Greffier de signer contre affair Poirier  
Donne à St. Henri, sous mon sering, ce soixante  
jour de juin 1897 J. M. Seveal  
Greffier et Trésorier.

P23/E2,138

St. Helier June 7/97  
at Geffrei Tresur de la Cite

do o Melon

to S. Stern

2. *Aspergillus* sp. (det. Dr. R. H. Williams)

2. *Aspergillus* sp. (det. Dr. R. H. Williams)

J' vous envoi sur les présentes  
de cevers que une session spéciale  
du Conseil pour Mercredi le 9  
Courants à huit heures P.M. pour  
y traiter les sujets ci-dessus

*Eugen Gruy*

✓ Maine

Province de Quebec  
Cité de St Henri

Je soussigné, Adrien Gratton constable de la Cité de St Henri et résidant dans la dite cité, certifie par les présentes sous mon serment d'office avoir porté ou délivré à chacune des personnes mentionnées dans le présent avis un double d'icelui d'autre partant le dit double à M.M ~~au~~ Néré Leclair personnellement et les autres à une personne raisonnable de leur famille et à chacun de leur domicile.

En foi de quoi j'ai dressé et donné le présent rapport  
pour servir et valoir ce que de droit. *J. Gruyter*

No 7199

St Henri ce 7 Juin 1891

avis d'assurance  
bleue spéciale  
et valable deux  
semaines

9 Janv 97

**Constable**

St. Henri ce 7 Juin 1897.



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7199

Avis assemblée  
Spéciale  
7/6/97



P23/E2, 138

Saint-Henri Juin 7/97

@ Mr le Maire & M.M.  
les Echeliers de la Cité  
de Saint-Henri.

Nous soussignés avons l'honneur  
de informer votre Conseil que nous <sup>avons</sup> érigé  
dans les limites de la Cité de St-Henri  
une Brasserie, et nous vous proposons  
de demander une exemption de taxe  
municipale n'ayant certaines conditions  
que le conseil voudra bien nous faire  
connaitre.

Avec l'espérance que vous serez  
accueilli favorablement et que nous  
pourrons être entendu à un court,  
Nous nous sousscrivons

Tout dévoués

ABR Adol. Reb  
ABR Achille Renaud  
par  
L. Ménard

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7200

A. Renaud & A. Riel  
demandent exemption  
de taxes -

7/6/97



P23/E2, 138

P23/E2,138

CABLE ADDRESS "CHRONICLE" MONTREAL.

Publisher of the  
Insurance & Finance Chronicle.

R. Wilson Smith.

Investment Broker  
Government and Municipal Securities.

1724 NOTRE DAME STREET

Montreal. June 9th. 1897. 18

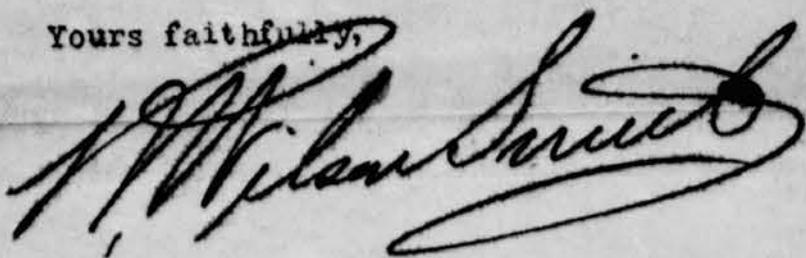
L. N. Senecal Esq,  
Sec. Treasurer, St. Henry,  
P. Q.

My dear Sir:-

Duplicate Documents -

Will you kindly have the seal of the City of St. Henry  
and your certificate attached to the enclosed documents, and greatly  
oblige.

Yours faithfully,



2 copies of By law No 97  
english version L.H.S.

P23/E2, 138

Le 7août  
R. Wilson Smith  
demande d'avoir le  
scell et le certificat  
sur certains documents

2 Juin 1897

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7201

R. W. Smith  
demande d'avoir le  
sceau et le certificat  
9/6/97



P23/E2, 138

St Henri 9 Juin 1897

à Lou Bommé le maire  
W.M. les Echevins  
Cité St Henri

Mesieurs

Nous Soussigné

demanderous a Votre Honorable Conseil de prendre  
en considération notre demande comme Taxes  
d'affaires comme Rempatriées de portes  
châsis moulurés &c à la place de M<sup>e</sup>  
H.B. Tremblay scie. coin Bourget & St Jacqws.  
de nous excepter de cette taxes. en vous  
promettant de se conformer à la loi &  
règlement de la cité St Henri

Bien à Vous M.M.

Beauchamps. & Deslauriers

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7202

Beauchamp, Deslawin  
demandent exemption  
de taxes -

9/6/97



P23/E2, 138

**P23/E2,138**



**LA PIECE SUIVANTE**

**EST UNE PHOTOCOPIE**

**DE L'ORIGINAL DÉTRUIT**

P23/E2,138

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7203

Grand Trunk R.R.  
in re balance pour  
construction du dépôt.

9/6/97

Dossier inclus dans le  
dossier ci-après aux  
Archives municipales:

No: 5486  
ST-HENRI, Municipalité  
Dossiers  
(Dossiers dépliés)



Commissaires d'École  
POUR LA  
MUNICIPALITÉ SCOLAIRE

DE ST. HENRI, P. Q.

St. Henri de Montréal, le 9 Juin 1897.

Province du Québec. Extrait du Livre des délibérations des Commissaires d'écoles de la Cité de St Henri.  
Municipalité Scolaire de la Cité St Henri. Séance du 9 Juin 1897.

Résolu et adopté à l'unanimité qu'ainsi soit  
envoyé au Conseil municipal de la Cité de St Henri  
que M. les Commissaires d'écoles disent que le  
Conseil procède avec toute la célérité possible à  
l'expropriation du Collège St Henri, suivant les  
différents règlements passés par le Conseil à cet  
effet.

J. Blaigneau.  
Sec. Gén.

Jos. Lomaxot  
Président

Vrai Copie  
J. Blaigneau Sec. Gén.

P23/E2,138

Commissaires d'Ecole  
POUR LA  
MUNICIPALITE SCOLAIRE  
DE ST. HENRI, P. Q.

St. Henri de Montréal, le 8 Juin. 1897

A Son Honneur le Maire &  
MM les Échevins de la Cité de St. Henri.

Mesieurs.

J'ai l'honneur de vous transmettre  
Copie d'une résolution adoptée par MM les Commissaires  
d'écoles de St. Henri à leur séance du huit courant  
Concernant l'expropriation du Collège St. Henri.

Votre &  
J. Daigneau. Secrétaire.

P23/E2, 138

No 7204

Commission Scolaire  
Sur le Extrait de  
Minutes pour ex-  
propriation des  
Collèges

9 Juin 1897



CITE DE ST.-HENRI.

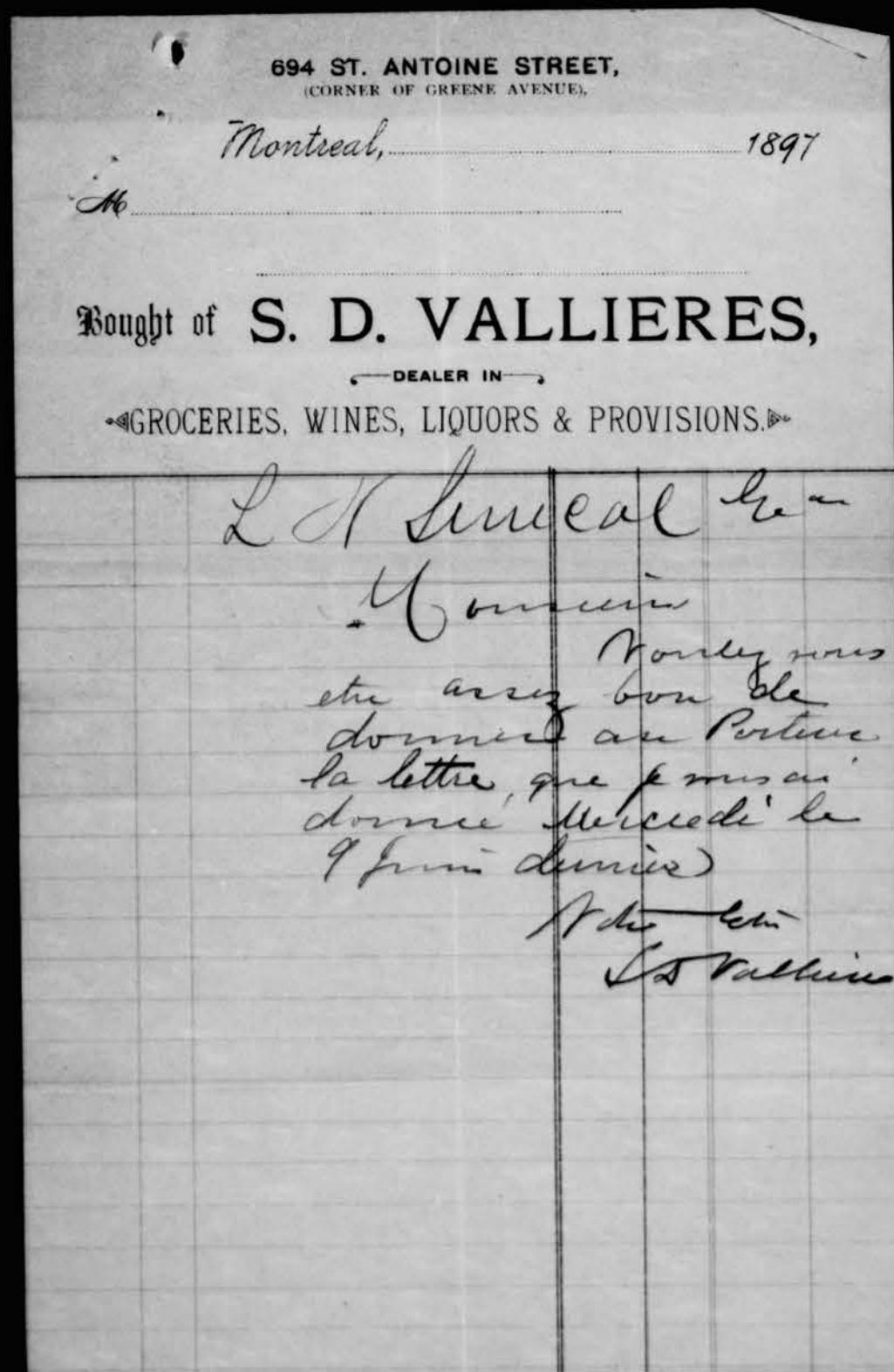
Archive No. 7204

Commissaires l.  
re expropriation du  
Collège  
9/6/97



P23/E2, 138

P23/E2,138



facsimile

Cable Address "Chronicle" Montreal

Publisher of the  
Insurance & Finance Chronicle

April 24/97  
Continued  
1724 Notre Dame Street.  
To the Mayor and Councilmen  
Agreement of R.G & N.L.

R.WILSON SMITH

Investment Broker

Government and Municipal Securities

Montreal March 24 1897

City of St Henri.

Certified true copy  
(Signed)  
Eugène Guay  
Maire de St Henri

Dear Sirs:-

Referring to your issue of \$200,000 City of St Henri 4% - 40 years bonds, I beg to state that I am prepared to take these not less than par, but as I have hitherto always taken your bonds, it is understood and agreed that I shall get them, provided I am prepared to pay the same price as the highest tender you shall receive for them, up to say the 24th day of April next.

Yours faithfully

(Signed) W.Wilson Smith

We the undersigned, Mayor, and Chairman of the Finance Committee of the City of St Henri agree on behalf of the City of St Henri to accept the above conditions, it being distinctly understood that you will get the bonds provided you pay the same price as the highest offer we may receive up to the above date when the transaction is to be closed as far as the receipt of offers is concerned.

(Signed) Eugène Guay Maire

Nérée Leclaire  
P.Finances

Copie de la copie de la lettre de  
R.Wilson Smith à l'copie reçue  
M.S. Vallaire qui en a fait la demande  
ce 18 juillet 1897 par message.

L.M. Léveillé

It is understood and agreed that this arrangement is continued until the first day of May next and on receipt of proper obligations I shall let you have \$37,000 to meet interest payments due on that date  
(Signed) W.Wilson Smith

P23/E2, 138

Archives de la Ville de Montréal

On 14 June 1871 the following  
were presented and accepted  
by Captain D. M. Ladd, U.S.A.  
as a copy of his  
"Notes on  
the  
Geography  
and  
Natural History  
of  
the  
Cordilleran  
Region  
of  
North America".

LETTRE DE M. DE

THE HISTORY OF THE CHURCH IN THE UNITED STATES

We trust the management, loyalty, and discretion of the Finance Committee of the City of New Haven to select the above conditions, if possible satisfactory arrangements can be made.

卷之三

VII. Invitations

Copie de la lettre  
de P.W. Smith en  
re copie du reçu de 300000  
d'après copie que le  
au Conseil par M.  
S. Vallières au date  
du 9 Janvier 1897 et  
retournée au Bureau  
en date du 28 Janvier  
97. Voir folio 386 - 1897  
Minutes 1897

Editorial Note

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7205

R. W. Smith  
Copie de la lettre re  
emprunt. \$ 200 000.  
produite par S.H.  
Vallières  
9/6/97



P23/E2, 138



L.N. Senecal Esq.,

Secy -Treas. Town of St Henri.

Dear Sir: -

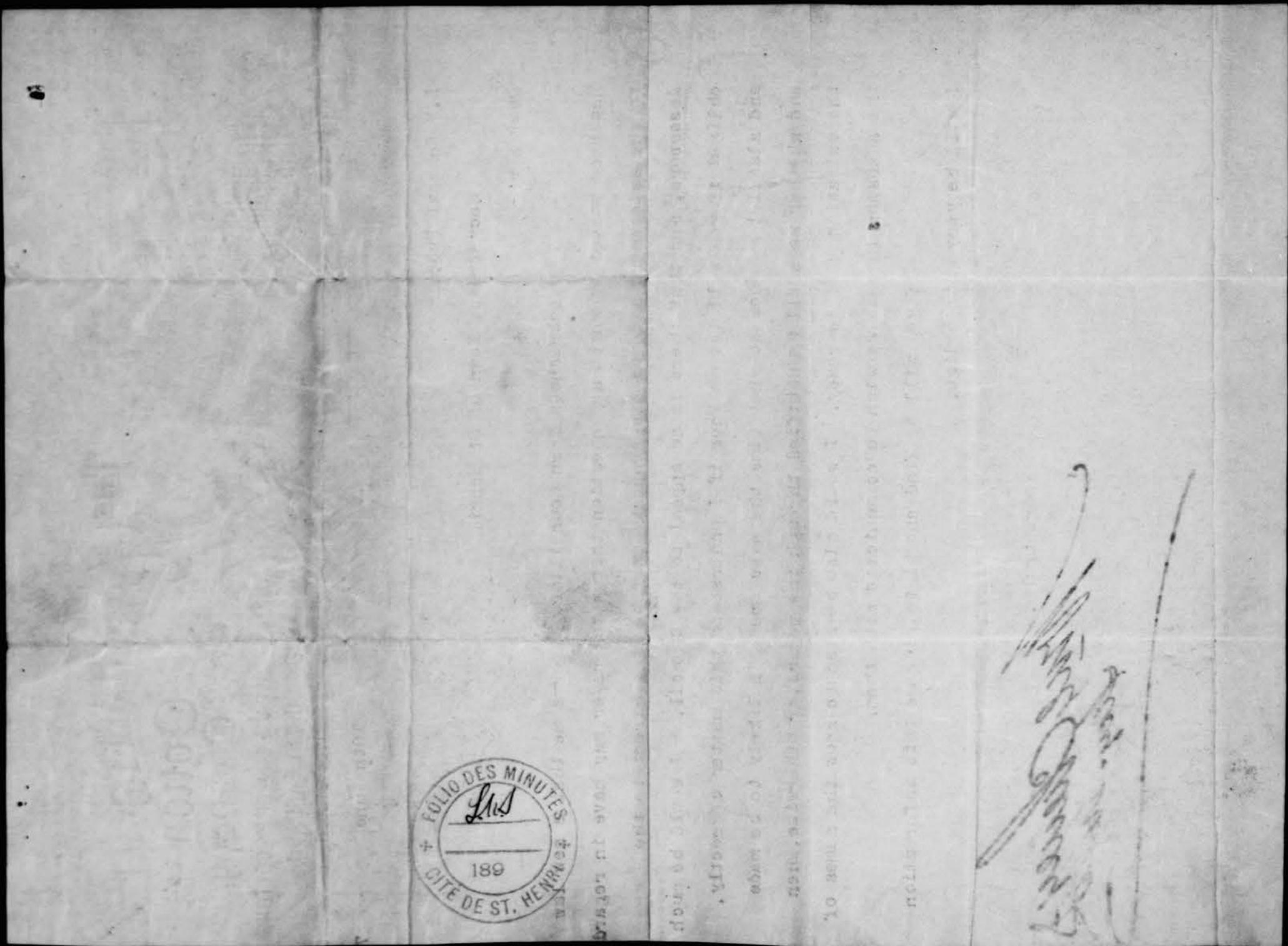
Mr Labreche, a Town Councillor, informs me that a new law has been passed by which any question that a tax payer may have in regard to the assessment made on his property must be made direct to the Assessors, and that there is no appeal to the Council. I would be much obliged if you will let me know if I understand this matter correctly, and also let me know at what time the assessment is likely to be made and whether we shall be notified through the papers, or otherwise, when the valuation roll is ready. I would also be glad to know the names of the Assessors in case we wish to communicate with them.

If you will be kind enough to give me this information I will be very much oblige.

Yours truly,

*W.H. Cheney  
Secy. Treas.*

P23/E2, 138



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7205<sup>a</sup>

Merchants Cotton Co.  
re information sur  
dépot Rôle d'évaluation

10/6/97



P23/E2, 138

P23/E2,138

BEAUDIN, CARDINAL, LORANGER & ST-GERMAIN,  
AVOCATS,  
1598, RUE NOTRE-DAME.

S. BEAUDIN, C. R.  
J. T. CARDINAL, L. L. B.  
L. J. LORANGER, L. L. L.  
P. ST-GERMAIN, L. L. B.

Telephone Bell 1615

Bureau de Poste, Boîte 2265

Montreal, 11 Juin, 1897.

J. N. Sénéchal, Ecr., Secrétaire-résorier,  
Ville St-Henri.

Monsieur,

Le 16 Mars dernier, nous avons notifié la Ville de St-Henri, de la part de Dame Veuve Jules Chamberlan, demandant au numéro 156 de la rue Agnès, qu'elle avait été la victime d'un accident en tombant sur le trottoir le 14 Mars 1897. Les officiers de la Corporation sont alors allés la voir et lui ont dit d'attendre qu'elle fut guérie afin de pouvoir déterminer le montant des dommages qu'elle pourrait réclamer de la corporation.

Bien qu'elle ne soit pas rétablie complètement Madame Chamberlan croit qu'elle est en droit maintenant de faire valoir sa réclamation; et nous vous notifions en conséquence de voir au règlement de cette affaire sous huit jours, sinon, nous serons dans l'obligation de prendre une poursuite contre la corporation.

Vos obéissants serviteurs,

Beaudin, Cardinal, Loranger  
& St-Germain

P23/E2, 138

No 7206

Beaudin & Cardinal  
7<sup>e</sup> Chamberland  
In Re dommages  
que pour accident.  
11 Juin 1897



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7206

Beaudin & Cardinals  
rue Chamberland re  
dommages pour  
accident

11/6/97



P23/E2, 138

ABBOTTS, CAMPBELL & MEREDITH,  
Advocates, Solicitors, &c.

Bell Telephone No. 27.

J. B. Abbott, No. 11 Hospital Street.  
H. Abbott, Q. C.  
C. S. Campbell,  
F. E. Meredith, Montreal, June 11, 1897.  
H. J. Hague.

The Secretary Treasurer,  
The City of St. Henry,  
St. Henry, P. Q.

Dear Sir:-

You will no doubt remember the action taken against the City and A. Arsenault by Francois Xavier Dube in October last, 1896, for \$380.00 damages for personal injuries received. We acted for The Ocean Accident & Guarantee Corporation in the matter, and settled the judgment and costs obtained against the City by paying \$245.30 and obtained a subrogation of the City's rights against the contractor. We then applied to the contractor, A. Fauteux, who we considered to be the party liable to reimburse the Company for the amount they had to expend and we finally received from him a cheque for \$50.00 in settlement of all claims against him, and this amount we are now paying over to the Ocean Accident & Guarantee Corporation.

We are,

Yours truly,  
*Abbott Campbell Meredith*

• 69  
• ALTA, MARY

No 7207  
Abbott Campbell  
(Dear Mr. Campbell)

RECEIVED DEPT OF PUBLIC WORKS MONTREAL JUNE 11 1897

RECEIVED DEPT OF PUBLIC WORKS MONTREAL JUNE 11 1897

RECEIVED DEPT OF PUBLIC WORKS MONTREAL JUNE 11 1897

RECEIVED DEPT OF PUBLIC WORKS MONTREAL JUNE 11 1897

RECEIVED DEPT OF PUBLIC WORKS MONTREAL JUNE 11 1897

RECEIVED DEPT OF PUBLIC WORKS MONTREAL JUNE 11 1897

RECEIVED DEPT OF PUBLIC WORKS MONTREAL JUNE 11 1897

RECEIVED DEPT OF PUBLIC WORKS MONTREAL JUNE 11 1897

RECEIVED DEPT OF PUBLIC WORKS MONTREAL JUNE 11 1897

RECEIVED DEPT OF PUBLIC WORKS MONTREAL JUNE 11 1897



ST.-HENRY

Archive No. 7207

Campbell  
(Ocean Acc. Cy) cause  
dubé

11/6/97



P23/E2, 138